

TROISIÈME PARTIE :
Visite guidée des registres d'état-civil
de Valenciennes sous l'Ancien Régime et la Révolution

Pour réaliser la synthèse présentée en troisième partie montrant quand et comment les décrets et lois ont été appliqués dans l'enregistrement et le contenu des BMS sous l'Ancien Régime, nous avons dû explorer chacun des registres disponibles.

Nous avons travaillé à partir des actes numérisés disponibles aux Archives Départementales. Cette recherche nous a permis de repérer certaines pages qui n'ont pas été numérisées ou de signaler aux Archives Départementales quelques descripteurs inadéquats, certains ayant été corrigés (voir leur forum). Comme déjà dit, nous avons complété nos informations par les recherches et photographies opérées à la Bibliothèque Municipale de Valenciennes par Pierre-Marie Miroux et Michel Blas pour les parties manquantes.

Nous avons été amenés à repérer très finement les actes BMS, en choisissant comme repère le numéro du microfilm et le numéro de la vue numérisée, deux informations qui devraient perdurer (les archives départementales n'envisageant pas d'insérer des pages oubliées). Une vue correspond le plus souvent à deux pages de registre.

Rappelons ici que tous les registres concernant Valenciennes portent le préfixe 5 Mi 055, préfixe que nous ne rappelons jamais dans les références ci-dessous indiquées.

Notre démarche a été d'identifier les actes et autres documents, de noter les modifications successives de leur contenu, de voir si ces modifications sont pérennes et de les relier avec les décrets et lois.

Cela nous a permis de détecter certaines erreurs commises par l'officier d'état-civil Emile Adolphe Clément quand, au XIXe siècle, il a confectionné des tables pour ces registres.

Chemin faisant, nous avons repéré certains actes spécifiques, certaines particularités que nous livrons au lecteur.

C'est donc à une véritable visite guidée à travers les actes que nous vous convions, paroisse après paroisse, avec un dossier par paroisse. Les arrondissements du Levant et du Couchant, les cas particuliers (hôpitaux, couvents, défunts inhumés hors sépulture chrétienne..., mariages cantonaux) sont examinés ensuite. Les dossiers sont indépendants et peuvent être lus dans n'importe quel ordre.

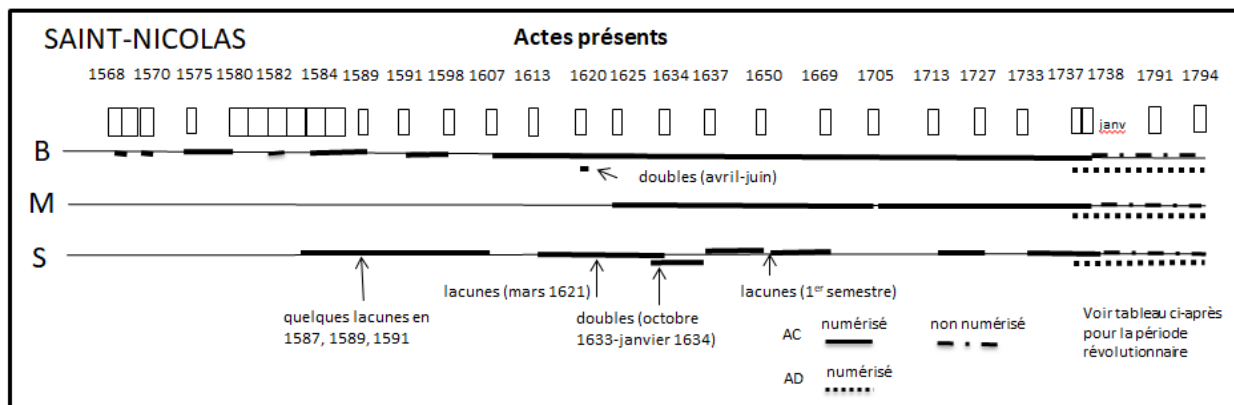
Les actes seront positionnés par rapport aux microfilms disponibles aux Archives Départementales. Nous indiquerons le cas échéant les manques par rapport aux registres de la collection communale. Par contre, nous n'avons pas cherché à vérifier si sur certains points la collection départementale était plus riche que la collection communale.

La synthèse des informations fournies dans les dossiers a été présentée dans la deuxième partie du document.

Pour faciliter le transfert des fichiers, nous avons découpé cette troisième partie en un certain nombre de fichiers.



PAROISSE SAINT-NICOLAS (DIOCESE DE CAMBRAI)



Les actes de St Nicolas se caractérisent par leur ancienneté. Une étude scrupuleuse des actes montre que l'officier d'état-civil Clément a commis plusieurs erreurs dans la datation des actes des premiers registres lors de la réalisation de ses tables.

Les doubles sont très peu nombreux avant 1737.

Les registres papier de la collection communale microfilmés puis numérisés portent les numéros 1 (B 1567-1598) à 19 (BMS 1737 – jusque février 1738). Ils sont tous, sauf les n° 8 et 14, non communicables. Les numérisations correspondantes sont référencées R 012 à R 015.

La **collection départementale numérisée** commence en 1737. Elle se termine en août 1794 après la première période civile où les actes sont relatifs à la section St-Nicolas, puis à l'occupation autrichienne. Les numérisations correspondantes sont référencées R 030 à R 033.

Nous décrivons maintenant les registres numérisés. En fin de cette partie, seront évoqués les registres communaux non numérisés et les tables numérisées dont celles réalisées par E. Clément (Référence : R 074).

Plusieurs pages des registres n'ont pas été numérisées. Elles seront précisées au fur et à mesure.

1. REGISTRES DE BAPTEME 1568-1598 (AC NUMERISES)

R 012

v 1108-1116 : B 9 décembre 1568 - 8 juillet 1569

v 1117D¹-1121G : B juin 1570 - décembre 1570

v 1121D-1123D : B janvier 1570 (ancien style) - mars 1570 (ancien style)

v 1124D-1125G : B avril 1620 - 5 juin 1620 (pour mémoire)

v 1126-1235 : B avril 1575 - juin 1596

v 1236-1251 : B juin 1596 ? – 31 mars 1598²

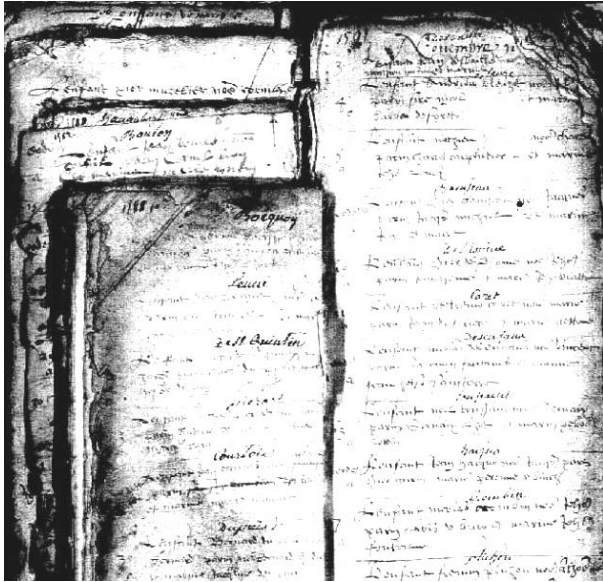
1.1 LE FORMAT DES REGISTRES

Les registres sont de **format répertoire** (haut et peu large), un peu moins haut de 1578 à 1582, un peu moins encore de 1583 à 1588, pour augmenter jusque juin 1596.

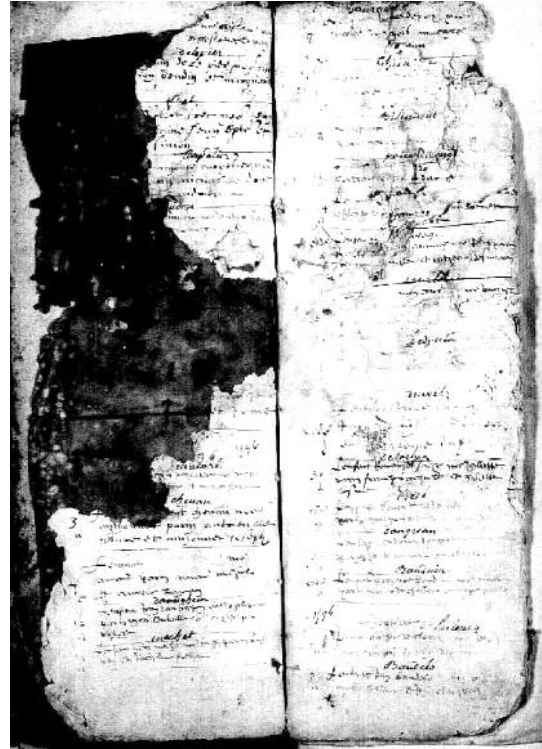
Le bas du registre est tâché en bas de page à partir de janvier 1594 (v 1224) jusque juin 1596 (v 1235) et devient vite illisible.

¹ D : droite, G : Gauche

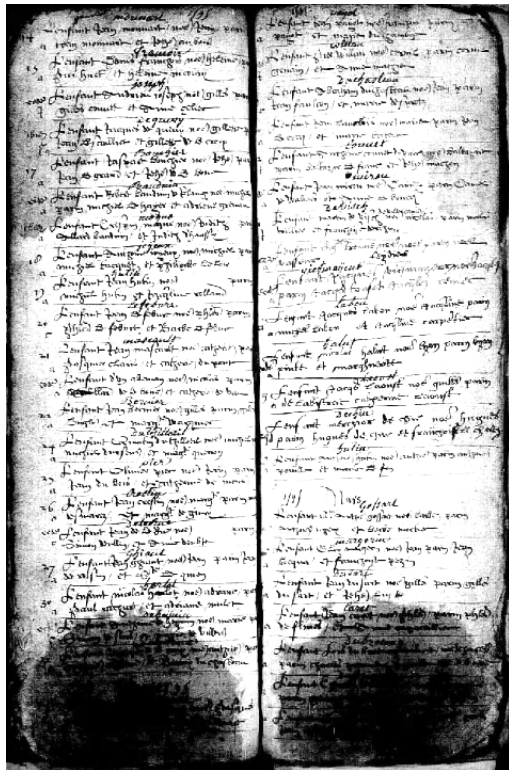
² On voit qu'une page suit celle-ci. Il ne semble pas qu'elle contint des informations.



Cette vue (v 1213) illustre bien les différents formats des registres.



Début du registre commençant en juin 1596



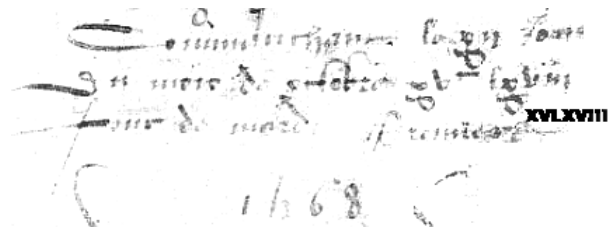
Allure du registre en 1595 (v 1230)

S'ensuit un plus petit registre couvert d'une page parcheminée où il est marqué *Registre des baptêmes St Nicolas année 1596*. Les premières pages sont tâchées et déchirées. Le haut des pages est rogné jusqu'à la fin. L'examen des tables d'E. Clément montre que le registre était dans cet état quand il a travaillé dessus.

1.2 LES ERREURS DE DATATION D'EMILE CLEMENT

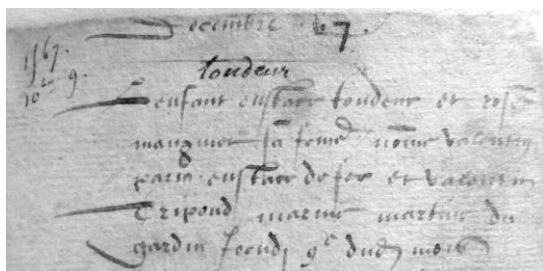
a) Le premier registre (1568-1569)

Le premier registre des **baptêmes** de St-Nicolas date de la fin du Concile de Trente. Il commence par une déclaration du clerc Arnould Lefebvre qui indique qu'il va enregistrer les actes de baptême et les **noms des pères, mères, parins et marines**, à partir du 12 octobre 1568, jour de mardi (v 1108).



Extrait de la première page du registre « commençant le XIIe jour / du mois d'octobre XLXVIII / jour de mardi première / 1568 » (1568 est donc indiqué par deux fois sans ambiguïté) (v 1108)

Le 1^{er} acte du registre (v 1109 à droite) se présente comme suit :

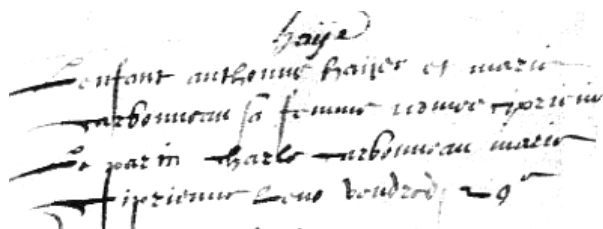


Décembre 1567 (v 1109) / en marge 1567. 10^{bre} 9. / tondeur / L'enfant eusace tondeur et rose / mangnier sa femme nom(m)é valentin / parin eustace de fer et valentin / Tripond marine Martine du / gardin jeudy 9^e dudit mois

Y aurait-il donc là une incohérence ?

➤ Une photo couleur de cet acte³ montre que la date en marge, le 7 après le mot « décembre », le nom du baptisé dessus l'acte sont d'une encre différente, le style de l'écriture est plus moderne tandis que l'abréviation 10^{bre} n'est jamais utilisée dans les actes de ce registre. Nous pensons donc que ce sont des **rajouts**, probablement dus à Emile Clément quand il a mis de l'ordre dans les registres pour réaliser ses tables.

➤ Les premiers feuillets suivants portent l'indication (janvier, février, mars) 68 jusque début avril (v 1114 gauche), puis (v 1114 droite) avril 69. Cela nous conduit à penser que les dates 1567 et 67 portées sur la première page postérieurement à l'acte sont **erronées**. Leur auteur a « oublié » que l'année commençait la veille de Pâques (le 9 avril en 1569). Ceci peut être vérifié facilement parce que le jour de la semaine est donné avec la date : l'examen du calendrier julien permet de rectifier. Le 12 octobre 1568 est bien un mardi, le 9 décembre 1568 un jeudi, le 29 avril 1569 est bien un vendredi.



Acte de baptême du vendredi 29 avril (1569) (v 1114)

➤ L'officier d'état-civil Clément, dans ses tables de naissances de St-Nicolas, a repris l'année 1567 pour décembre et 1568 pour les actes suivants, ne notant aucun acte pour 1569, alors qu'il eût fallu noter 1568 de décembre à avril puis 1569 au delà.

Le premier acte d'Etat Civil conservé de St-Nicolas se rapporte donc bien au 9 décembre 1568 et non 1567 !

Les actes s'arrêtent brutalement au 8 juillet 1569 (v 1116). Une note postérieure (probablement d'Emile Clément) indique (v 1117 gauche) que pour les baptêmes de janvier 1670 (sic : erreur pour 1570) à juin 1670 (sic), *il faut voir après le 31 décembre même année*. On verra ci-après ce qu'il faut penser de cette remarque.

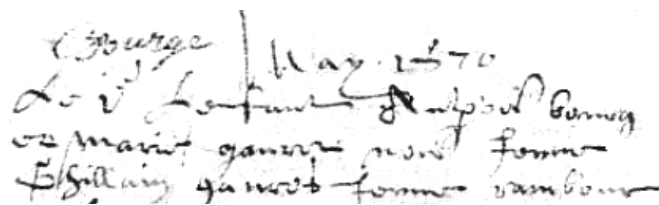
b) Le registre de 1570

* Après décembre 1570, on trouve naturellement janvier, puis février et mars 1570 jusqu'au 21 (v 1123). La note de l'officier Clément citée précédemment est juste : les actes de janvier 1570 sont bien après ceux de décembre 1570, mais contrairement à ce qu'il croit, les actes sont à leur bonne place (on peut le vérifier avec le nom des jours des semaines de janvier qui suivent décembre 1570) !

On ne dispose pas des actes pour la toute fin de l'année 1570, Pâques 1571 ayant eu lieu le 15 avril.

* On trouve alors, après une liste de noms dont nous parlerons par la suite, des actes datés du 26 avril au 4 juin 1620 (v 1124 droite à 1125 gauche), rédigés par une autre main. L'écriture est difficile à lire.

Là encore, l'officier Clément a fait une erreur, lisant 1570 au lieu de 1620. Dans sa table des naissances, on va trouver la naissance de Jeanne Bourge en 1570 alors que ses frères et sœurs sont nés entre 1613 et 1634.



Acte de baptême du 1er mai 1620

³ due à l'obligeance de Michel Blas

Le 1^{er} l'enfant Antoine Bourge / et Marie Gaurret
 nom(mé) Jesrome Ghillain Gaurret Jeanne
 V(?)ambour

Comment sait-on qu'il s'agit bien de 1620 ? Les
 actes de baptême de 1620 existent par ailleurs.
 On les retrouve en R013 v 161.

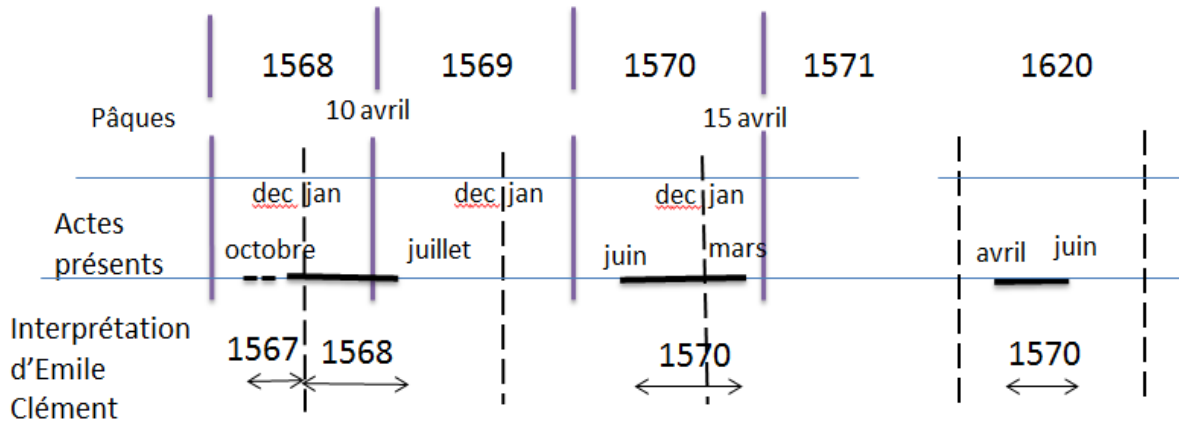
*Bourge, may 1620. 2
 L'enfant Antoine Bourge
 et Marie Gaurret nom(mé)
 Ghillain Gaurret Jeanne*
 Acte de baptême du 1^{er} mai 1620

Seulement, cette fois, le nom Bourge a été lu
 Bocre. On va donc trouver dans les tables d'E.
 Clément deux entrées pour le même baptême :
 l'un à Bocre pour 1620 et l'un à Bourge pour
 1570 alors qu'il aurait fallu Bourge en 1620 !

Tous les noms de ces deux vues 1124 droite et
 1125 gauche vont se retrouver en double dans la
 table des naissances.

*1 | 1 | Del Bourge, Jeanne, fille de Bourge, | 10 | avril | 1620 |
 2 | 1 | Del Bourge, Marie, fille de Bourge, | 15 | avril | 1620 |
 1 | 1 | Del Bourge, Marie, fille de Bourge, | 15 | avril | 1620 |*

Extraits de la table des naissances R 068



Actes présents et leur interprétation par Emile Clément

1.3 LE CONTENU DES REGISTRES

a) Dans le premier registre (1568-1569), les
 noms des père, mère, parrain et marraine sont
 en principe indiqués, mais celui de la mère est
 parfois omis. Le prénom de l'enfant est toujours
 celui du parrain ou de la marraine. Parfois l'acte
 laisse en blanc le nom d'un intervenant (père,
 parrain...) ou est très limité : *l'enfant d'un
 souldart allemand (v 1110), l'enfant Grand
 Malart et sa femme (v 1112).*

Il n'y a pas d'indication d'enfant illégitime, mais
 on peut se demander si ce n'est pas le cas quand
 l'identité du père n'est pas donnée ou est
 incomplète.

b) Le clerc commence un nouveau registre à la
 St-Jean Baptiste 1570 (v 1117 droite). Hélas, **il
 ne donnera plus le nom de la mère**, ni le nom
 du jour dans la semaine du baptême⁴.

⁴ Remarque : A la fin du mois de décembre 1570, en
 bas de page (v 1121 G), après un acte du 30, on trouve
 deux actes écrits de la même main et datés l'un du
 lundi 17, l'autre du mardi 18. Il ne peut pas s'agir de
 rajouts concernant le mois de décembre 1570. Serait-
 ce des rajouts pour décembre 1571 mis là par erreur
 ou une erreur du clerc qui se serait trompé dans ses
 dates ?

Actes de baptême de juin St Jeh(an) Baptiste (24 juin) 1570 (v 1117 droite)

(rajout) *Lecerf* / L'enfant jeh(an) le cerf nom(m)é jeh(an) / p(a)rin Jean de le bar marine/ catherine le roy 17 juin 70

(rajout) *allema(n)d* / Ced(it) jour l'enfant d'un allemand nom(m)é Jean

On remarquera la façon d'écrire Jehan.

c) Le registre suivant commence à Pâques 1575 (v 1126). Après décembre, se trouve janvier 1576. L'année commence donc alors un premier janvier⁵. Ceci est en accord avec un placard du 16 juin 1575 produit par le duc de Réquerens, gouverneur des Pays-Bas qui ordonna que l'année commencerait désormais le premier janvier⁶.

Acte de baptême d'Andrien Baillon en décembre 1576 (v 1139). Pour une fois, l'enfant porte le prénom de son père (Andrien) et non du parrain (Bauduin).

Le registre continue jusque mars 1598 avec des lacunes : mi-septembre 1580 - fin octobre 1582⁷, mi-décembre 1582 - septembre 1583⁸, 1589 - octobre 1591. Les dernières pages sont en très mauvais état. La mère n'est toujours pas nommée

⁵ Dans le royaume de France, Charles IX rédige un édit dans ce sens en août 1564. L'application n'en fut faite qu'en janvier 1567.

⁶ Encyclopédie méthodique – Antiquités, mythologie, diplomatique des chartes et chronologie -T1 – Antoine Mongez - 1786 v 195 et Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, publiés par la Société [impériale] d'agriculture, sciences et arts, T 4 – 1876 v 218 (numérisés et disponibles sur Gallica)

⁷ En Hainaut et dans tous les Pays-Bas espagnols, les jours supprimés pour passer du calendrier julien au calendrier grégorien vont du 22 au 31 décembre 1582.

⁸ Page déchirée

et on constate de nombreux blancs dans les actes : **les noms de l'enfant, du parrain, de la marraine peuvent être omis**. Certains actes portent simplement « L'enfant » et l'indication du jour dans le mois. Une petite initiale en marge référence l'officiant. Il n'y a toujours pas d'indication *illégitime*, même si l'absence d'information sur le père pose question.

Actes de baptême de novembre 1594 où le nom des enfants n'est pas indiqué et où d'autres informations sont absentes (v 1228)

d) Ecrits divers

* On trouve dans les actes de baptêmes des écrits divers (v 1109 gauche, v 1117 gauche), relatifs à des comptes et pour le dernier avec quelques dates (1591 et 1588) et quelques noms⁹ pour des enfants ayant fait leur an.

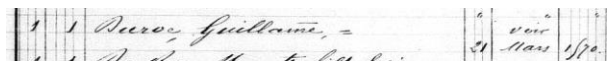
* En vues 1123D et 1124G, on trouve une liste d'enfants allant à l'école en 1573 (et non en 1563 comme indiqué pour certains enfants par erreur¹⁰) et 1574.

Élément de la liste des enfants allant à l'école : 1563 Guillaume du Roc le mardi 2^e jour de juin (y) an – En fait, il s'agit de 1573.

L'officier Clément a repris sagement ces noms dans les tables de naissances avec la date du 21 mars 1570, date du dernier acte de baptême précédant cette liste, avec l'information « voir » la date indiquée, ce qui permet de retrouver l'information.

⁹ Ces noms n'ont pas été repris (avec raison) dans les tables de naissances d'E. Clément.

¹⁰ Le 2 juin était un mardi en 1573 et non en 1563. De plus les actes du haut de la page sont de 1570.



Extrait de la table des naissances (R 069 v 437)

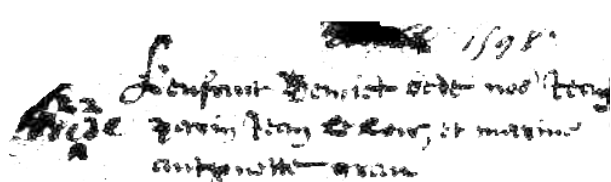
2. REGISTRES DE BAPTEME 1598-1694 (AC NUMERISES)

- R 013 :
 v 1-64 : B avril 1598¹¹ – novembre 1607
 v 65-170 : B novembre 1607 - mars 1621¹²
 v 175-357 : B avril 1621 - octobre 1637¹³
 v 362-455 : B octobre 1637¹⁴ - mars 1643
 v 461-590 : B avril 1643¹⁵ - juillet 1650
 v 597-739 : B août 1650 – janvier 1660¹⁶
- R 012 :
 v 1124D-1125G : B avril 1620 - 5 juin 1620
- R 014
 v 153-285 : B 2 février 1660 - 28 octobre 1670
 v 291-473 : B 10 novembre 1670¹⁷ - février 1683¹⁸
 v 479-592 : B 5 mars 1683 - 23 février 1694

2.1 REGISTRES D'AVRIL 1598 A JANVIER 1660

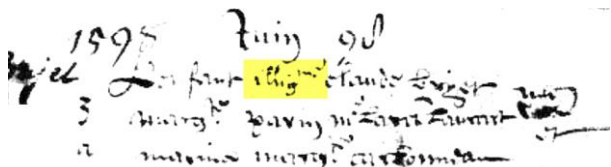
Six registres vont se succéder. Les quatre premiers et le dernier sont de format **répertoire**, le cinquième de format **cahier**. A la fin de celui-ci, il est écrit d'une écriture plus moderne : *Il s'en suit un registre moins large et plus long avec les couvertes en parchemin sans papier [mot illisible]*. Plusieurs pages en début ou fin des registres n'ont pas été microfilmées. Le bas des pages est parfois abimé.

¹¹ Le recto de la première page n'a pas été numérisé. La vue 59G (janvier 1607) est aussi illisible (noire).
¹² Le verso de la dernière page semble avoir été mal microfilmé (vue noire).
¹³ Le verso de la dernière page n'a pas été microfilmé.
¹⁴ Le recto de la première page n'a pas été microfilmé.
¹⁵ Ibidem.
¹⁶ Le verso de cette page et la page suivante n'ont pas été microfilmés mais il semble ne pas y avoir de manques.
¹⁷ Le recto de la première page n'a pas été numérisé.
¹⁸ Le registre est suivi d'une liste d'enfants confirmés de 1676 (vue 474).



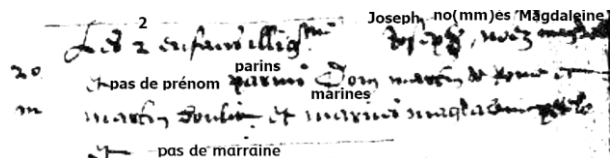
Acte de baptême d'avril 1598 avec le prénom du baptisé, les nom et prénom de son père, de ses parrain et marraine (R 013 v 3)

En juin 1598, la mention *illeg^{me}* apparaît enfin.



Baptême du 3 juin 1598

En octobre 1599, naissent deux jumelles illégitimes. On semble lire le prénom du père (Joseph). Le second enfant n'a pas de prénom ni de marraine.

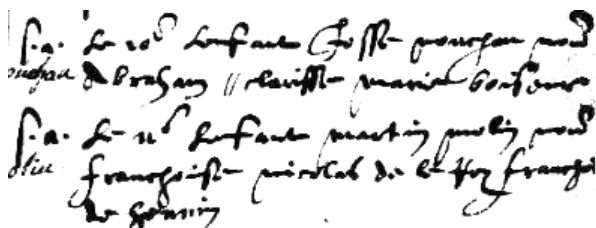


Acte de baptême de deux jumelles illégitimes en octobre 1599 (v 13)

Le 28 février 1600 est baptisé l'enfant *on ne sait qui nommé Jean* (v 16). Est-ce un enfant trouvé ?

On trouve en marge les initiales a ou m, l ou c. Un nouveau rédacteur en novembre 1607 indique que le registre va contenir le **nom des pères, parrains et marraines**.

En marge de chaque acte se trouvent alors des initiales : f.a., d.m., m.g, p. (comme pasteur), etc., différentes au cours du temps, identifiant le baptisant.



Actes de baptême en mars 1611 du fils de Josse Monchau nommé d'Abraham d'une part et de Françoise Molin fille de Martin, d'autre part. On remarquera que le prénom du parrain s'il est

celui de l'enfant n'est pas répété (signe //). Les mots « parrain » et « marraine » sont même omis (v 86).

En novembre 1608 (v 72), le père d'un enfant illégitime est identifié par son seul prénom.

Acte de baptême d'un enfant illégitime le 2 mai 1612. Le nom de la mère n'est pas donné. Le prénom du parrain n'est pas répété (v 93). La marraine Ipolite Lambour (ou une personne de même nom) eut un enfant illégitime en mars 1613 (v 98).

Le nom de la mère réapparaît en octobre 1612. Il sera désormais présent, y compris pour les enfants illégitimes.

Acte de baptême d'octobre 1612 (v 95)
Le 18 l'enfant simon beudin et marie godefroy nom(mé) adrien de lamar marie hermand (prénom du parrain non répété). En marge Beudin (autre écriture)

Acte de baptême du 30 avril 1620 (v 160) (peu lisible)

Sur la première page du registre commençant en avril 1621, il est indiqué : *Registre des enfants baptisés (à) la paroisse St Nicolas par les chapelains d'icelle paroisse com(m)enchant au mois d'avril seize cent xx et ung. Le curé estoit lors Mre Jacques du moulin natif de la ville de Ath et un sous (?) chapelain nom(m)é Mre Charles Martin natif aussi de la ville d'Ath en Haynault et le clerq s'appelait Mre Anthoine (?) F... docteur es arts de l'académie et [?] de Douay et medecin.*

A partir d'avril 1627 (v 238), le baptisant écrit **son nom, son prénom ou sa fonction** (Jacq du

Moulin, pasteur ou pastor ; Me Guillet du Quesne, chapelain, ou Guillelmus, M^e Charles Martin ou Carolus Martini capollanus = chapelain, plus tard Jean, Carolus, pastor) en fin d'acte. Les sigles en marge disparaissent.

Le prénom donné au baptisé est presque systématiquement celui du parrain ou de la marraine. Deux jumelles en octobre 1639 reçoivent le même prénom Marie, celui-ci étant celui de leurs marraines. Vers 1640 apparaissent les prénoms doubles (Marie Jeanne, Pierre Philippe, Jean Baptiste). Les enfants illégitimes ne reçoivent pas toujours le prénom du parrain ou de la marraine.

Au dos d'un feuillet de novembre 1636, est notée une espèce de fable (v 345). Un nouveau fascicule commence alors, avec des pages un peu moins longues jusqu'octobre 1637. A la fin du registre suivant (mars 1643), après une page de comptes (v 456), il est noté *Naissances 1637 à 1643 - 1369 actes.*

Les actes de baptême se succèdent jusqu'au 31 janvier 1660 (v 739). A partir d'octobre 1650 et jusque 1670, la date complète de l'acte est écrite dans chaque acte. Le contenu est inchangé.

Acte de baptême de janvier 1660 (v 739)

⊖ En 1654, est baptisé un enfant d'un réfugié de Maresches (v 656). En 1656, un enfant trouvé et délaissé proche la porte Cardon, âgé d'environ deux mois, a été baptisé sous condition. Sa mère s'appelait Jeanne et on ne lui a pas trouvé de parrain.

L'écriture peu haute et empâtée est difficile à décrypter.

Encore beaucoup de blancs dans les actes. Dans l'exemple suivant, seul le prénom du père d'un illégitime est donné.

*Le 12^e Juin 1654. L'enfant illégitime de
Hubert de Bompelles de de
nommé Pierre, q'vingt Pierre
Bougenier, nommé Jeanne gable. & M.
Antoine Courgeois.*

Acte de baptême du 12 juin 1654 (v 652)

2.2 REGISTRE DE 1620

Comme on l'a vu, quelques pages doublent des actes d'avril à juin 1620 (R 012) (toujours sous un format répertoire). **Le nom de la mère** y est donné. L'écriture est difficile à décrypter.

*Le 30^e jour d'avril 1620
le maître Henry nous fuy pondar
Marie Louise*

Acte de baptême du 30 avril 1620 (v 1124) – Le m(ême) jour l'enfant Michel Vuati (?) et Marie Henry nom(mé) Jacq / Oudar Marie ... (la barre indique le parrain s'appelait aussi Jacq) – A comparer avec le même acte de l'autre série (voir ci-dessus). Le nom du père est là Wattlelet.

2.3 REGISTRE 1660-1670

Le registre suivant (1660-1670) reprend exactement les mêmes informations, comme ceux de 1670-1683 et 1683-1694 (R 014). Ces derniers commencent par donner en préambule le nom du curé ainsi que du grand clerc : Mtre Phles de la Motte et Jean de le Haye en 1670 pour le premier (v 291), et Robert Caron et Gab. Deligne en 1683, puis Pierre Lichart aussi en 1683 pour le second (v 479). Sur cette même page, il est aussi indiqué :

*Le quatrieme Octobre Seize cent quatre
treize fut mis entre des mains de Maître Joseph
Petit Le Registre de baptême pour enregis
trer Les noms des baptisés selon L'ordonnance des
Synodes par un commun consentement des mes
Le pasteur et pairs*

Le quatrième octobre seize cent quatre vingt / treize fut mis entre les mains de Maître Joseph / Petit le présent registre de baptême pour enregistrer / les noms des baptisés **selon l'ordonnance des / synodes par un commun consentement des mes. / le pasteur et pairs** (R 014 v 479).

En 1670, les **titres nobiliaires et les qualités des notables** (échevin, prévôt, égliseur de la paroisse) et **hommes d'église** sont indiqués, parfois aussi la **parenté du parrain à l'enfant** (grand-père v 283). Le **nom du père ou du mari d'une marraine** peut être donné si c'est un notable (1671 - v 301, 1675 - v 362). Parfois, la paroisse d'origine du parrain ou de la marraine est donnée (v 301, 302).

A partir de novembre 1670, on abandonne le format répertoire pour le **format cahier**. Le jour du baptême est mis en marge jusqu'en août 1673. Le prénom du baptisé est encore celui de son **parin** ou de sa **mar(r)ine**.

Plusieurs rédacteurs vont se succéder.

10. - *Le 12^e Juin 1672
Jean Baptiste de Lannoy fils de 45 ans
Fils de M. de Lannoy et de M. de Lannoy
par M. de Lannoy, par M. de Lannoy, par M. de Lannoy*

12. - *Le 12^e Juin 1672
Jeanne Louise, fille de M. de Lannoy et de
M. de Lannoy, par M. de Lannoy, par M. de Lannoy
par M. de Lannoy, par M. de Lannoy*

Changement de rédacteur en juin 1672

Die tertia decimo Anni millesimi
 sexcentisimo septuagesimo quarto
 Baptizata fuit in hac Sancti Nicolai
 Ecclesia Maria Francisca Hardy
 Domini Augusti Martini Hardy et
 Domine Anne Isabelle de Pouille
 Nobilium Parentum legitima
 filia, quem Dominus Nicolas
 Hardy eius Abavus, a patris
 Ipsius paternus avus, annos
 Octoginta et quinque natus Quorum
 quinquaginta et Octo cum Castissima
 Charismaque Coniuge sua Domina
 Christiana de la Croix post Octogimum
 septimum Aetatis Annum pie
 defuncta, exijt) et Domina
 Maria de Bretel eiusdem filie
 Avia paternae ex Sauro fonte
 Patrinus et Patrina susceperunt

3 décembre 1674

nom de la baptisée

nom du père et de la
 mère : Gilles Martin
 Hardy et Isabelle de
 Pouille

nom du parrain : Sieur
 Nicolas Hardy, arrière
 grand-père comme père du
 grand père, âgé de 95 ans
 (époux de Chrétienne de la
 Croix à plus de 87 ans
 pieusement décédée)

nom de la marraine : Marie
 de Bretel, grand-mère
 paternelle de la fille

Acte de baptême de nobles de Valenciennes en 1674 (v 349). Il est rédigé en latin, comme celui d'un autre enfant du couple en 1679.

☺ En mai 1671 (v 298), une fille âgée de deux ans est baptisée sous condition ayant été baptisée à La Layde en Hollande par un ministre hérétique.

☺ En octobre 1673 (v 331) est baptisé un enfant illégitime le père duquel la mère a déclaré ne le savoir *entant que lorsqu'elle fut cogue charnellement elle estait tombé en maladie caducque*. La marraine est la mère de la dite fille.

☺ En août-septembre 1674 sont baptisés des enfants venant de **réfugiés** en provenance des villages de la région : Sebourquiaux, Sebourg, Petit Quévy, Blaugies, St Vaast, Frameries, Saint-Saulve (?), Vicq, etc. (v 343 et suivantes). Le baptisant est souvent le pasteur ou chapelain du village. Le 17 septembre est baptisé un enfant dont le père et le parrain sont militaires. C'est l'époque de la guerre de Hollande, avec la bataille du 11 août 1674 à Seneffe où Condé barre la route de Paris à Guillaume d'Orange (8 000 morts ou blessés du côté français, 12 000 chez les coalisés). Valenciennes est encore dans les Pays-Bas espagnols.

☺ Autre baptême d'un enfant de soldat allemand en janvier 1675 (v 350), d'un autre en février et le 18 février, de l'enfant légitime d'un soldat au service du roi de France (par serment, la mère affirme être mariée avec le père). De tels baptêmes d'enfants de soldats ne seront pas très nombreux en cette période, ces enfants étant souvent illégitimes (v 356).

☺ Le 23 juillet 1675 est baptisé sous condition un jeune homme de 18 ans converti de l'hérésie de Luther. Le parrain est un lieutenant colonel des Allemands (v 357). Autre abjuration le 31, comme d'autres par la suite (ex : 1680, v 428). Un homme abjure son judaïsme le 25 juin 1678 (v 403).

Valenciennes est conquise en 1677, officiellement française en 1678. Rien n'en transpire dans les actes sinon que les soldats pères des enfants légitimes ou non appartiennent maintenant aux troupes du roi de France.

Les enfants jumeaux ne sont pas si rares que cela : deux couples de jumeaux sont baptisés le 16 mars 1680 (v 429).

Actes de baptême de deux couples de jumeaux en 1680 (v 429). Noter l'ornement des accolades. La mention « le 2^e » pour le second enfant baptisé indique-t-il qu'il est né en second ?

⊖ Une fille d'environ deux ans trouvée sous le mont de calvaire est nommée Marie Magdeleine Duramparre le 18 décembre 1679 (v 425).

Une écriture « moderne » apparaît en février 1693. Elle apparaîtra en alternance avec la précédente, puis seule à partir d'octobre.

Actes de baptême de 1693 avec les deux écritures (v 583)

Le 15. avril 1693 a été baptisée Marie Joseph fille de Nicolas Bar et de Marianne De Haynin. Parrain Jean Henry de Haynin, Marraine Marie Joseph Bar par M. Nicolas

Acte de baptême d'avril 1693 (v 585). A noter l'écriture moderne et l'absence d'indication de parenté du parrain et de la marraine avec la filleule.

Le registre se termine par 5 baptêmes de février 1694, du 1^{er} au 23 février (v 592).

3. REGISTRES DE BAPTEME 1694-1737 (AC NUMERISES)

R 014 : v 597-989 : B 12 février 1694¹⁹ - 29 septembre 1725
 R 015 : v 3-182 : B 9 octobre 1725²⁰ - 9 février 1737

Tous les registres sont au format cahier.

3.1 DE 1694 A 1719

Le premier registre de cette période est d'abord dans la continuité du précédent. Le rédacteur est le même. La partie numérisée commence par le recto du feuillet n° 2 et porte cette indication *Continuation du mois de février 1694*. Elle présente 3 baptêmes du 12 au 23 février.

On compte 422 feuillets désormais cotés et paraphés par la même personne. Ils sont remplis année après année jusque 1725. Une note due à la personne qui a numérisé les actes indique v 990 : « pages manquantes : 147 et 148, 190 à 194, 250 à 259 (erreur de numérotation ?), 400 ». En fait, s'il n'y a pas de feuillets portant ces numéros, il ne semble pas y avoir de lacunes.

Le premier feuillet peut-être non conservé était sûrement un PV de cote et paraphe rappelant l'édit de 1691 pour les BMS de l'année, à l'exemple de ce que l'on trouve pour d'autres paroisses. Il n'y a pas de PV de cote et paraphe par la suite dans ce registre.

Cote et paraphe du registre (v 614) - On reconnaît le paraphe de François Dercourt

¹⁹ Trois baptêmes sont ainsi doublés, mais le recto de la première page n'a pas été numérisé.

²⁰ La page du registre contenant les premiers actes n'a pas été numérisée (recto de la vue 3G).

☹ En août 1694, un enfant est baptisé par permission de Mgr l'archevêque *sans solennités de parain et maraine*. Une petite fille trouvée est baptisée sans parrain en novembre 1696. On ne lui donne qu'un prénom (v 613).

En juillet 1694, les baptêmes de jumeaux sont déclarés dans un seul acte.

En décembre 1695, on ajoute le qualificatif (fils ou fille) *légitime* dans l'acte.

☹ Deux actes intéressant une même famille de nobles sont écrits en latin (février 1700, v 648 ; avril 1701, v 663).

On trouve le baptême d'un enfant dont le parrain est conseiller et médecin de l'Electeur de Cologne, la marraine épouse de son conseiller et trésorier (thésaurier).

Abbingo natus fuit Baptizatus Jo. Clémentis legitime de m^{re} Jean Domini et m^{re} Marie Catharine Domitiez parain fut m^{re} Barthelami van Breugt Condocteur et médecin de la personne de son Altesse Serenissime Electorale de Cologne. maraine fut madame Helene de Aville Epouse de monsieur de Jung (du sceiller et Thésaurier de S. A. S. E. de Cologne. parain et godson

Acte de baptême du 29 avril 1713 (v 784)



Joseph-Clément de Bavière (1688-1723), prince-électeur de Cologne

Un billet de profession de foi figure parmi les actes de baptême.

Moy pierre meyer
 Je promet vous et inter sur ces saints
 evangiles de persister entièrement et
 inviolablement en la grace de Dieu en cette
 ma vie moyennant la grace de Dieu en cette
 foi catholique, hors laquelle il n'y a point de
 salut; et nul ne se peut sauver; et donc
 présentement, ie fais sans aucune
 contrainte, profession et tant qu'il me sera
 possible la feray tenir, garder, observer, et
 professer par tous ceux desquels j'auray
 charge en ma maison ou en mon estat.
 ainsi Dieu soit en mon aide, et ces saints
 evangiles sur lesquels ie jure et fais
 serment, et cest entre les mains de M^{re} pere
 Augustin Dubout R^{re}le Augustin, en presence
 de sesmoins soussignez M^{re} Jean Baptiste
 de la Tens 22 avril 1713. *Moy Pierre Meyer*

Acte de profession de foi de Pierre Meyer (v 785)

Enfants illégitimes

La présence de soldats en garnison à Valenciennes va entrainer la naissance de nombreux enfants illégitimes (à partir de 1694). Cependant, en cette période, de nombreux enfants illégitimes n'ont pas un père soldat.

En 1695-1696, le libellé de l'acte de baptême d'un illégitime présente plusieurs formes :

1. La plus courante consiste à dire que l'enfant illégitime est fils de N et de N (décembre 1695, v 605), le père étant parfois un militaire.
2. La seconde dit que l'enfant est fils (fille) de la mère, laquelle a déclaré être des œuvres de N (1696, v 607). Le nom écrit en marge est celui de la mère.
3. La troisième dit que l'enfant est fils ou fille de N selon ce qu'a déclaré N la mère (août 1695, v 603). Le nom écrit en marge est celui du père.

Le 21 fev^r fut baptizé Marie Jenne Charlotte fille illégitime de Charles desereninge dufressy officier au régiment de Leorelle et de Marie Vertain parain le Sr Jean Baptiste Renal dit St Amour lieutenant de grenadiers audit régiment Maraine Marie Jeanne Waton P(ar) M^{re} Pierre

Acte de baptême de février 1695 (v 601)
 Le 21 fut baptisé Marie Jenne Charlotte fille illégitime de Charles desereninge dufressy officier au régiment de Leorelle et de Marie Vertain parain le Sr Jean Baptiste Renal dit St Amour lieutenant de grenadiers audit régiment Maraine Marie Jeanne Waton P(ar) M^{re} Pierre

En octobre 1695, dans un acte de baptême, il est relaté qu'un homme déclaré comme père par la mère de l'enfant est venu affirmer avant le baptême qu'il n'est pas le père et que la mère, par un acte signé de sa main, avait déclaré un autre

père, cet acte ayant été vu par un témoin (v 604G).

En 1705, l'acte de baptême d'un enfant illégitime mentionne que la mère *étant accouchée sans sage-femme a déclaré sans serment* le nom du père. Le prénom de celui-ci est lisible mais le nom a été caviardé.

*Le même jour fut baptisé Paul Eloy fils illégitime de
Jeanne marie étant accouchée sans sage-femme et
déclaré sans serment être des œuvres Simon
parant Paul Eloy. Baillement marraine Thérèse Joseph
par M. Gillion*

Acte de baptême du 2 février 1705 (v 699)

*Le douze d'octobre 1705 fut baptisé Philippe
Joseph fils illégitime de Anne Françoise de la
Laquelle a déclaré par serment qu'elle ne connaît
point le père, déclarant avoir été surprise
par son mari de son travail, le dit serment ayant
été fait à madame connerse en son accouchement
parant fut Joseph de Villion; marraine Thérèse
Philippine Françoise par M. Gillion*

Acte de baptême d'octobre 1705 (v 705)

(...) *la mère a déclaré sous serment qu'elle ne connaissait pas le père déclarant avoir été surprise retournant de son travail, le dedit serment ayant été fait à madame connerse en son accouchement (...)*

En janvier 1708, un illégitime fils de soldat est apporté au baptême par Marie Anne Bacouez, la sage-femme (v 729).

En 1709, 1718, 1720, lorsque le père d'un enfant illégitime est absent, l'acte indique que l'enfant est *apporté au baptême par la sage-femme* qui rapporte le serment de la mère (v 741, v 839, v 873). Un enfant illégitime naquit en novembre 1709, le père ayant été tué à la bataille (v 749). La mère est de Lille. Apportée au baptême par la femme Vatarien, une sage-femme ?

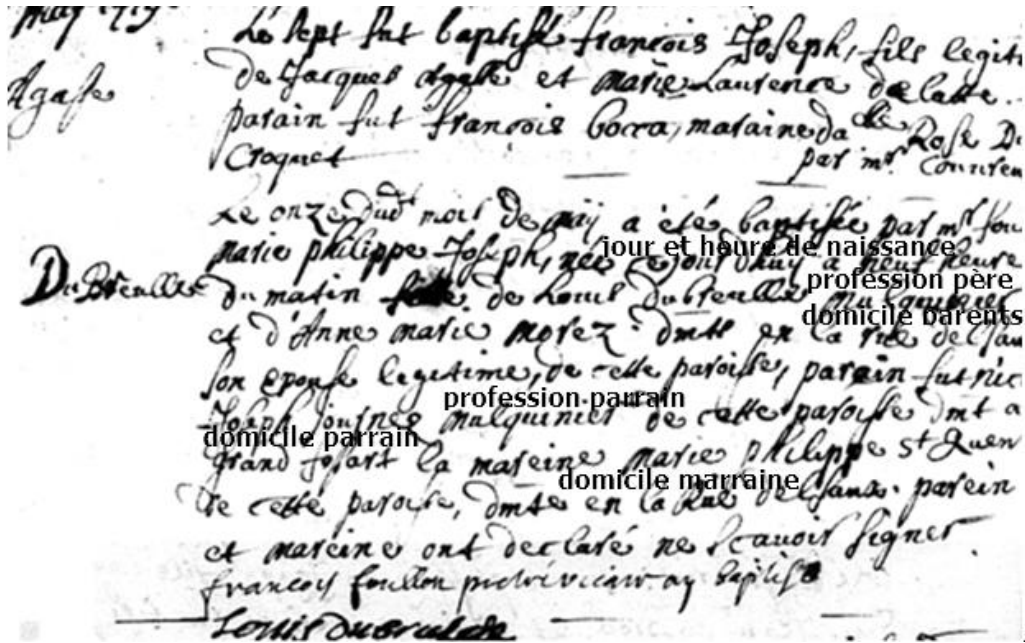
En 1718, l'acte indique *fils illégitime de Marie Thérèse Picaux laquelle a déclaré être des œuvres de...* avec en marge une note disant que le nom du père n'a pas été inscrit par ordre de Mr le Doyen (v 839). Peu après, une mère a déclaré sous serment le nom du père ; ce nom est inscrit (v 840).

Parfois le père soldat et sa femme qui l'a suivi, ne peuvent prouver qu'ils sont mariés (novembre 1697, v 623). Ou ils se disent mariés et le curé ne les croit pas (mars 1699, v 639 : *Marie Anne Joseph fille de ... dit Beausoleil et de Marie Michelle ... lesquels se disent mariée ce qui ne parait aucunement et ne sont mariée*). Parfois l'enfant illégitime est baptisé sans parrain (décembre 1696, v 614). Un enfant illégitime né en 1720 d'un soldat du régiment de La Marck est légitimé par le mariage des parents en 1723 (v 869). Le parrain d'un enfant de soldat est le plus souvent un autre soldat.

⊖ Une enfant trouvée en novembre 1696 ne reçut qu'un prénom (différent de celui de la marraine) et n'eut pas de parrain (v 613). Un autre âgé de 5 à 6 mois trouvé sur la Grand Place fut baptisé sous condition et fut nommé Marie Joseph (septembre 1709, v 748). Une autre encore, âgée de 6 semaines, en novembre (v 749).

3.2 DE 1719 A 1725

Le 11 mai 1719 (v 847), des informations nouvelles apparaissent avec le même rédacteur, ce qui montre qu'il suit de nouvelles instructions. Comme on le sait par d'autres relevés, cela correspond aux mandements des vicaires généraux de Cambrai.



Actes de baptême du 7 et du 11 mai 1719 montrant la rédaction différente des actes par le même rédacteur (v 847)

On trouvera systématiquement le **jour de la naissance et même l'heure, les signatures du père, parrain et marraine** (ou les mentions indiquant que les intervenants ne savent pas signer) et souvent la **profession du père, la paroisse d'origine du parrain et de la marraine, le domicile du père** (nom de la rue). La **parenté du parrain ou marraine avec l'enfant** est indiquée plus souvent, surtout s'il s'agit d'un grand-parent ou d'un frère ou sœur. Est également indiqué si le père est présent. La **profession du parrain** ne fut donnée qu'un mois ou deux en 1719 et réapparut en février 1723.

Le vingt deux de juin 1720 fut baptisé par M^r Le Docteur, le septième enfant mal consacré de Pierre François Traingnet notaire Royal né le vingt un à douze heures à midi et Anne Joseph Taquet sa légitime épouse, ayant permission des messieurs les vicaires généraux de ne lui imposer aucun nom, avant le supplément des cérémonies

Acte de baptême de juin 1720 pour le 7^e enfant mâle consécutif d'un notaire royal. Par autorisation des vicaires généraux, il ne reçoit aucun nom avant le supplément des cérémonies (v 865).

Enfants illégitimes

Le 27 juin 1719, un illégitime décède au cours du baptême (v 849). Les noms des parents sont

donnés. Le 1er mars 1724, un illégitime est baptisé : ses parents sont nommés, le père est dit absent, la marraine est la sage-femme (v 946) qui n'est pas citée par ailleurs. On ne parle pas de serment. Tout ceci montre qu'à partir des instructions des vicaires généraux, la formulation des actes de baptême des illégitimes a changé.

Le dernier feuillet porte le n° 422. Une note (réalisée lors du microfilmage ?) est placée après ce registre :

PAGES MANQUANTES
 → 147 et 148
 → 190 à 194
 → 250 à 259
 (erreur de numérotation ?)
 → 400

Bien que certains feuillets soient absents, il ne semble pas qu'il y ait des lacunes.

3.3 DE 1725 A 1737

Le registre suivant commençant en 1725 (R 015) suit sur la même lancée. Il n'est plus coté ni paraphé. Il se termine par la remarque suivante : *Ce registre est fini le neuf de février mil sept cent trente sept. Il en suit un autre double parafé par ordre du roi.*

On retrouve le **jour de naissance, la profession du père, du parrain et de la marraine, le domicile du père, la paroisse du parrain et celle de la marraine et les signatures.**

☹ Un acte de mai 1727 dit que le père n'a point stil (métier) (v 23).

A partir de décembre 1736, on peut trouver la **profession** de la marraine : mulquinière, marchande, servante, plieuse de toilette.

Le treize de janvier mil sept cent trente sept fut baptisé Antoine Charles Colombier né hier à quatre heures moins un quart après midy fils de Jean Baptiste Joseph Cisaire musicien sous la vigne et de Marguerite Claire Fontaine dit Wycart son épouse légitime : parrain fut Antoine Heneusse tailleur de la paroisse de la chaussée : Marraine fut Anne Jeanne Yvois marchand de cette paroisse Le père absent.

Acte de baptême de janvier 1737 (v 181)

Le treize de janvier 1737 fut baptisé Antoine Charles Colombier né hier à quatre heures moins un quart après midy fils de Jean Baptiste Joseph Cisaire musicien sous la vigne et de Marguerite Claire Fontaine dit Wycart son épouse légitime : parrain fut Antoine Heneusse tailleur de la paroisse de la chaussée : Marraine fut Anne Jeanne Yvois marchand de cette paroisse Le père

p(rése)nt, ont signées [signatures dont celle du vicaire célébrant]

☹ On constate parfois des coïncidences étonnantes, comme un enfant né le jour du décès de son père (1732, v 102) ou deux jours après (pour un soldat).

Enfants illégitimes

Après 1727, on trouve deux formulations :

1. celle où on donne le nom des parents sans plus d'explication (1727 : fils illégitime de Martin mariage soldat dans le régiment Delincque et de Jenne Mesièrre d'Avesnes en hainaut ; 1732 : enfans illégitimes de Jacques Vapeur soldat au régiment de Sourrain et de Marie Magdelaine Torion fille ; 1735, v 152),
2. celle où l'on parle d'un serment de la mère fait à la sage-femme (1729, 1730).

Le 6 d'avril 1729 fut baptisée Jeanne Marie née hier à 10 heures du soir, fille illégitime de Marie Anne Louise Charly comédienne demeurant sous la vigne, laquelle a déclaré par serment à la sage femme être des œuvres de Jacques Voille de cette paroisse. Parrain fut Jean Baptiste Dader comédien sur la paroisse de St Gery. Ils ont signées. Le père absent.

Acte de baptême du 6 avril 1729 (v 53)

Le 6 d'avril 1729 fut baptisée Jeanne Marie née hier à 10 heures du soir, fille illégitime de Marie Anne Louise Charly comédienne demeurant sous la vigne, laquelle a déclarée par serment à la sage-femme être des œuvres de Jacques Voille (blanc) Parain fut Jean Baptiste Dader comédien de cette paroisse. Maraine fut Jeanne Marie Denis Leclercq aussi comédienne sur la paroisse de St Géry. Ils ont signées. Le Père absent (en marge Voille illégitime).

Dans un acte du 26 mars 1729, le père est déclaré sous serment par la mère. Il est valet de cordonnier. L'acte dit : le père absent et douteux

à ce qu'il dit, voulant prouver que ce n'est point de lui (En marge : illégitime, sans nom) (v 53).

En 1732, 1735, les actes ne font pas référence à une sage-femme ou à un serment, mais ils indiquent que la mère est *filie* (voir plus haut) ou *filie libre* (1735, v 160).

**4. REGISTRES DE MARIAGE 1623-1705
(AC NUMERISES)**

R 013 :
v 744 à 841²¹ : M 1623 puis février 1625 –
novembre 1644
v 846 à 987 : M janvier 1645²² - août 1672²³

R 015 :
v 187- 305 : M octobre 1672²⁴ - 25 novembre
1705

a) Le premier registre des mariages a un **format répertoire**. Sa première page n'a pas été numérisée. D'après les relevés d'Emile Clément, elle concernerait 1623. Pas de relevé pour 1624. La vue 744 G contient un seul acte qui semble être de février 1625.

Les actes suivants (v 744 D) datent d'octobre 1625. Un seul acte, réalisé en plusieurs étapes, rassemble les fiançailles et le mariage. Sont notés d'abord le **nom des futurs conjoints et leur paroisse d'origine** (par exemple « de la Caulchie » pour « (ND) de la Chaussée»), la date des fiançailles. Dans la marge, on trouve une indication (1, 2, 3) pour chaque ban publié. Puis sont notés la **date et le nom de deux témoins** du mariage. Il peut ne pas y avoir de fiançailles ; on rencontre des dispenses de un à trois bans.

Nicolas Willot de Sepmeries
Jeanne du Hetz fiancée le xviii^e / may 1626
- espousés le ix^e / juin 1626
Pré(s)ent(s) Gilles Quourouble (?) / Jean Regnauld

*Acte de fiançailles et de mariage de 1626
(en marge : 1er, 2e, 3e pour les bans publiés)
Nicolas Willot de Sepmeries / Jeanne du Hetz /
fiancés le xviii^e / may 1626 / espousés le (ix^e ?)
juin Pré(s)ent(s) Gilles Quourouble (?) / Jean
Regnauld. Le clerc note le nom des futurs
conjoints puis les bans en marge ; il ajoute
ensuite les informations sur les fiançailles, puis
sur le mariage.*

²¹ Les vues 766 et 767D (à l'envers) sont extraites d'un semainier.
²² Une ou plusieurs pages en début de registre n'ont pas été numérisées.
²³ Il semble que la ou les pages suivantes n'aient pas été numérisées.
²⁴ Le recto de la 1ère page n'a pas été numérisé.

NB : Dans les tables de mariage qu'il réalisa, l'officier Clément retiendra comme date la date des fiançailles et non du mariage, même si le mariage n'a pas eu lieu dans la paroisse. Lorsque seuls des bans sont notés (pas de date dans ce rapport), il prendra comme date la dernière date précédente indiquée. Cette façon de faire permet au moins de retrouver l'acte plus rapidement, mais attention à l'utilisation de la date et de la paroisse comme date et lieu de mariage.

Nicolas du Hetz de Sebou
Magdeleine d'antoring
Espousés le xviii^e / septembre 1626
à St Pierre Paris, Nicolas de
Jacques blondeau r
Bapte coewin de s. Gery.

Exemple de mariage sans fiançailles et d'un rapport de publication des bans (septembre 1626) (v 750). E. Clément indique les deux actes sous la date du 15 septembre. Le mariage Blondeau-Coewin eut lieu en fait à St-Géry le 22 octobre (elle sous le nom Roewin).

Les actes sont parfois peu lisibles, et l'encre diffuse dans le papier.

Jan Derosne fiancée le ...
Florette Doyson

Exemple d'acte peu lisible de 1628 (fiançailles et mariage de Jan Derosne et de Florette Doyson) (v 764)

b) Il est indiqué au début du registre commençant en janvier 1629 (v 767) : les mentions marginales signifient le nombre de bans. La présentation des actes est modifiée. L'indication des fiançailles est interrompue jusque juillet 1635 ; elle est ensuite beaucoup moins systématique. Le **nom du célébrant** est indiqué.

Gregoire de mequegnies et Catherine
 Fourmier. Sponsus Le iij^e de may 1629
 Philes de mequegnies et Adrien fourmier
 par m^r Charles.

Acte de mariage du 3 mai 1629 (v 768)

Les dispenses de consanguinité sont rares (novembre 1629 v 771).

A partir de 1641, des bâtons en marge comptent le nombre de bans. Les dispenses de bans sont de plus en plus nombreuses.

☺ En 1638, deux soldats du régiment du comte de Fuensaldaña²⁵ se marient (Bartholomé Bary et Marie Sorbin).

c) A partir de 1647, on rencontre quelques actes où les **témoins des fiançailles** sont notés ; ils peuvent être différents de ceux du mariage.

de ville de Junius 1647
 Gilles de villeers et Marie
 Bys, fiancés le premier de
 Junius 1647. pns Jean desmons
 et m^r Charles Martin
 Sponsus Et M^r Junius 1647 pns
 Jacob de la Cambre de Junius
 et Simon par m^r Charles.

Acte de mariage de juin 1647(v 858)

On notera que la mention du mariage a encore été rajoutée à l'acte de fiançailles. Le rajout des noms des conjoints en haut de l'acte est bien postérieur.

En octobre 1654 (v 893), il est noté ceci :

sequitur Registrum oblongum in
 quo solum inscribuntur matrimonium,
 incipit a 14^o diebus 1654.
 sponsalia autem inscribuntur in
 h^o b^o comendariis incipit a primo
 die octobris anni 1654.

ns / lequel seront inscrits uniquement les mariages / à partir du 14 octobre 1654 / Quant aux fiançailles, elles seront inscrites dans / un semainier à partir du premier / jour d'octobre 1654.

d) Dans le nouveau registre qui suit (octobre 1654, v 894), on ne marque plus les nombres de bans en marge de l'acte, mais l'acte indique toujours s'il y a eu ou non dispense d'un ou plusieurs bans : *ayant les trois bans esté proclamés, ou avec dispense de Monseigneur de Cambray (super tribus bannis).*

Ces dispenses de bans sont maintenant très nombreuses, voire systématiques (1655 à 1657...). C'est la que se situe le 1^{er} siège de Valenciennes lors de la guerre franco-espagnole. La présence au mariage des curés d'autres paroisses, l'autorisation de ceux-ci pour le mariage de leurs paroissiennes à Valenciennes confirment la présence de réfugiés en 1655 (Eth, Rombies, Maing, v 900). Les notables bénéficient d'actes où leur **qualité** est détaillée.

Simon Le Boucq
 Le 29^e febr 1656. Sponsus
 Le sr Denis le boucq, sieur de
 la Mouzelle allié de
 et Masard de la ville de
 etc. Et Da^o Magdelaine
 Urbain de Junius, pns g^r de
 Simon le boucq, sieur de
 Narcis Preneur de cette ville
 de la sr^e Françoise Mica
 de la Roduie Rud a put
 Lidit de de cette ville, avec
 dispense de v^r de s^r p^r le
 Pape (sub quartu gradu) come/affi
 par l^r de d'Alvance s^r s^r s^r
 de p^r de de de s^r Pontifica
 de par l^r de de Montaigne
 de Cambray et de de du
 vingt quiesme de febr 1656.
 super tribus bannis, p^r de
 de Doydy. //

Acte de mariage du 29 février 1656.

Simon Le Boucq, ancien échevin et historien de Valenciennes, marie son fils Denis, sieur de la Mouzelle. Le pape Alexandre VII, alors dans la

²⁵ Noble espagnol, il fut capitaine dans l'armée des Flandres, gouverneur de la citadelle de Cambrai en 1635 (Valladolid 1603 - Cambrai 1661).

²⁶ Il faut comprendre plus haut que large (format répertoire) ce qui n'est pas le sens actuel du mot (format à l'italienne).

lère année de son pontificat accorde une dispense (sub quarto gradu)²⁷.

On voit apparaître parfois un **3^e témoin** (1655, v 895G, mariage Delobel-Delecourt), plus souvent vers 1660.

Le 9^e 7^{bre} Espousés Jean Semail et Marie Catherine Moyau en présence Ernould Laboureau et Jean Moyau / et Catherine Brassart avec / dispense de Monseigneur.

Acte de septembre 1666 (v 967)

Le 9^e 7^{bre} espousés Jean / Semail et Marie Catherine / Moyau en présence Ernould Laboureau et Jean Moyau / et Catherine Brassart avec / dispense de Monseigneur

Les témoins sont assez souvent des femmes²⁸ (16 avril 1671, v 983), dont la mère d'un des contractants. Les dispenses de trois bans ne sont pas rares.

⊖ On constate le mariage de soldats (mars et mai 1656, v 903). Les témoins sont d'autres militaires. En août 1672, un soldat du régiment italien de Mr de Silva²⁹ se marie (v 987).

On voit parfois notée la **parenté des témoins aux conjoints**.

Le 28^e furent Espousés Sebastien moyau de la paroisse de St Jacques de Can y public et Anne Hatut avec dispense en banorum solennis de Cambrai de son costé pnt Claude Hatut son pere et Pierre moyau pnt le Doyen

Acte du 28 février 1672 - mariage Moyau-Hatut (Le témoin Claude Hatut est dit père de

²⁷ La parenté des époux provient de la famille Vivien. Une autre dispense papale est accordée en août 1656 pour une consanguinité du 2 et 3^{ème} degré (v 905).

²⁸ Avant la Révolution, aucun édit n'a empêché les femmes d'être témoins.

²⁹ Le colonel Silva était présent dans la ville lors du siège de Valenciennes. Il fut fait prisonnier.

l'épousée, mais rien n'est dit pour Pierre Moyau) (v 986)

e) Le registre suivant (R 015), toujours de **format répertoire**, commence en octobre 1672 avec les mêmes informations. Les dispenses de bans sont majoritaires. Plusieurs contractants viennent de villages voisins (Sebourg, Gommegnies). On rencontre parfois **quatre témoins et leur parenté avec les conjoints** peut être notée.

Les mariages de militaires sont nombreux : un capitaine dans le régiment de Mr le marquis de Wargnies, avec autorisation du chapelain major en 1674, deux soldats du régiment de Mr le marquis de Lède (Leyde) sans mention d'autorisation en 1675 et en 1676, un autre soldat du même régiment en 1676 avec autorisation du chapelain major.

Valenciennes est conquise par Louis XIV le 17 mars 1677. Ce même jour, dans l'urgence, un lieutenant colonel réformé, capitaine en pied au régiment de Lède se marie avec licence du chapelain major, le curé ayant reçu le serment des deux parties qu'ils étaient libres de mariage (v 199).

Les soldats qui vont se marier sont maintenant de l'autre camp.

⊖ Toutefois, un homme de chambre du baron de Torsy, se marie le 12 avril 1677 (v 199). Son maître, au service des Espagnols, avait fait une sortie de Valenciennes peu avant le siège, où il perdit la vie.

Attesté par le curé Le 10. furent Espousés Jean Baptiste Attolini soldat Italien du Régiment Monfr Magalotti, et Marguerite Willmanns z. bans publics, pnt Dominus Franciso et Andre Dourfi soldat du mesme Régiment par M. de la moue presteur.

Acte du 10 juin 1677 ; mariage d'un soldat du régiment italien de Mr Magalotti³⁰ (le nom des

³⁰ Fils de Vincenzo Bardi et de Paola Magalotti, Bardo Bardi hérita du nom et de la fortune de son oncle Pierre Magalotti qui le fit venir à Paris où il fut page de Richelieu et de Mazarin. En 1677, Louis XIV le nomma Gouverneur de Valenciennes.

SAINT-NICOLAS

conjoints porté au-dessus de l'acte est postérieur) (R 015 v 200)

⊖ Un soldat du régiment du baron de Quincy s'y marie le même jour (v 200).

Du 9 novembre 1692 au 25 avril 1694, les actes sont rédigés avec une écriture plus « moderne » (la même que pour les baptêmes de la même époque).

Cartier notaire
Le dix-huitième novembre 1692 furent
épousés Guillaume Cartier avec Magalotta
nosnier: trois bans furent publiés: pris
comme témoins Jean Cartier et pierre
françois son frere enuaries Thicrare
par m. le Royer

Actes du 4 et du 9 novembre 1692 montrant la transition entre les deux écritures (v 261)

La création de l'office de greffier-conservateur en 1696 pour le Hainaut n'a pas ici de conséquence.

En 1702, on commence à indiquer le domicile (en la rue des Chartreux, au fossart, rue du profond sens...) et la profession des conjoints : valet de mulquinier, apprenti de mercier, cuisinier de Mr Magalotti.

En 1705, un mariage est déclaré nul par suite à un empêchement pour affinité au second et au premier degré malicieusement dissimulé et celé (v 302).

Le même jour furent épousés Jean
du temple foicat de la paroisse de
St. Sauve et Marie Jeanne galez
filles de cette paroisse: trois bans
furent publiés: sepl. pierre huffy
et Marie Catharine Laderrive.
Mémoires qui deux ou trois jours après
que led. du temple et lad. galez furent
épousés on a trouvé un empêchement
divin au second degré d'affinité
joint avec le premier entre eux
et l'on a déclaré leur mariage
nul lequel empêchement il a été
malicieusement dissimulé et celé

Acte de mariage du 24 février 1705 et son annulation

Les six derniers actes de 1705 comportent les signatures des intervenants (mariés, témoins, célébrant).

Le cinq d'octobre mil sept cent
vingt furent épousés et mariés du
fel. valet de mulquinier d'un en
la rue cabot et de Marguerite
Belgion, filles de cette paroisse de
Chartreux: trois bans furent
publiés: sepl. Melchior flamme
Jean Bellet et Maximilien
Joseph du pont par m. le Royer
La marque
Thomas du fel
Marguerite Belgion
Melchior M F flamme
Jean Bellet
Maximilien du pont
J. galle not. de Digne

Acte de mariage du 5 octobre 1705, le premier acte avec signatures des conjoints, des trois témoins et du célébrant (v 304)

Une remarque en fin de registre indique que s'ensuit un registre donné par maitre François Hennon ou a été établi le dépôt des grosses des paroisses du diocèse de Cambraj commençant au mois de janvier mil sept cent six.

5. REGISTRES DE MARIAGE 1706-1737
(AC NUMERISES)

R 015
v 310³¹- 370 : M janvier 1706 – novembre 1715
v 371-441 : M janvier 1716 - février 1728
v 442-494 : M février 1728 - 1737

a) Le registre suivant, désormais en **format cahier**, commence par une page imprimée (v 310) signée d'un conseiller au Parlement de Tournai³² : un PV de cote et paraphe rappelle l'édit d'octobre 1691 et que des droits sont à payer dans la huitaine par la fabrique au directeur des postes Mtre François Hennon, greffier-conservateur des **grosses** des paroisses du diocèse de Cambrai. Elle annonce les **minutes** pour les BMS de 1706, mais on ne va trouver dans le registre que les mariages et les rédacteurs ne se limiteront pas à l'année 1706, utilisant les feuillets cotés et paraphés jusqu'à épuisement, sans nouveau procès-verbal jusque 1715.



Haut de la page de procès-verbal de cote et paraphe pour la minute des BMS de 1706 (v 310)

On note en bas de page : *Registre des mariages de la paroisse de St Nicolas à Valenciennes commençant au mois de janvier mil sept cent six.*



Paraphe en haut de page (v 371)

³¹ Un marque-page cache malheureusement une partie du texte de la 1^{ère} page dans la vue numérisée ! La vue 311G laisse apparaître par transparence une autre page qui n'a pas été numérisée contenant probablement deux actes (feuille 2).

³² Le conseil de justice établi par Louis XIV à Tournai en 1668 est devenu parlement de Flandre en 1686. En 1709, la France perd Tournai. Le Parlement se réfugie d'abord à Cambrai puis, en 1714, il s'installe définitivement à Douai.

La **profession des conjoints et leur domicile** ne sont plus indiqués après janvier 1707.

*Le trente de Juillet 1706 furent épousés Henry Montaner Brasseur de la paroisse de St Gery, et Marie michelle Chauwin faiseuse de dentelle de cette paroisse, un ban fut publié ayant obtenu dispense pour deux de monseigneur de Cambrai furent faits ces témoins Humbert Dulierval et Marie françoise Dachez et Marie Agnès Joseph Williot par Mr le Doyen
Henry Montaner Marie michelle Chauwin
Humbert Dulierval Marie françoise Dachez
Marie Agnès Joseph Williot
+ Gaiffe fait à Nicois*

Acte de mariage de juillet 1706 (v 314) - Le trente de juillet 1706 furent épousés Henry Montaner brasseur de la paroisse de St Gery et Marie Michelle Chauwin faiseuse de dentelle de cette paroisse, un ban fut publié ayant obtenu dispense pour deux de Monseigneur de Cambrai furent p(rése)nts co(m)m)e témoins Humbert Dulierval et Marie Françoise Dachez et Marie Agnès Joseph Williot par Mr le Doyen [signatures].

⊕ Un nota de 1707 rapporte le mariage de deux paroissiens de St-Nicolas effectué à Aulnoy (v 317).

b) Un nouveau registre commence en 1716 avec simplement une note du curé indiquant un registre des mariages pour St-Nicolas. Le feuillet est numéroté 2. Le feuillet 1 a été coupé. Le feuillet est coté et paraphé jusqu'à la fin (1728), avec le même paraphe que précédemment (72 feuillets).

A partir de mai 1719, comme pour les baptêmes, une nouvelle rédaction des actes se met en place. On parle de consentement mutuel et de bénédiction nuptiale. Surtout on peut donner **l'âge des conjoints, leur paroisse de naissance, le nom des parents des conjoints et parfois les professions.**

*Le trente de mai de l'année 1719 après la publication de trois bans sans qu'il en cette époque les pères et mères de la paroisse ont été satisfaits par Mr le Curé et le Doyen après qu'il eut été fait leur consentement mutuel et ayant reçu de lui la bénédiction nuptiale André Copple âgé de trente deux ans natif de Valenciennes fils de Charles saint de donchij et Marie françoise fournier âgée de vingt quatre ans fille de Michel de michel, natif d'att. et Agnès de michel natif de Valenciennes et Jean Copple natif de Valenciennes lesquels ont signé
André Copple Marie françoise Fournier
Michels Fournier Jean Copple pour le Curé
Rédigé par...*

Acte de mariage de mai 1719

Le trente de may 1719 après la publication de trois bans / faite en cette église les XIII et fetes de la Pentecoste ont / été mariés par Mr Couvreur délégué de Mr le Doyen et après / qu'il eut pris leur consentement mutuel et ayant reçu de / luy la bénédiction nuptiale André Cappy agé de trente / deux ans, mulquinier, fils de Charles natif de Douchy et / Marie François Fournier agée de vingt quatre ans / filloire, fille de Michel, natif d'Art assistés de Michel / Fornier et Jean Cappy tesmoins lesquels ont signé

⊕ En 1723, un acte de mariage où la future est de la Chaussée, il est indiqué que les conjoints ont donné leur consentement mutuel à Mr le curé de la Chaussée et reçu de lui la bénédiction nuptiale mais qu'ils ont été mariés par le Doyen à St-Nicolas (v 413).

En 1724, on ne donne plus le **nom des parents**. Dans le courant de 1726, **profession et âge des conjoints** ne seront plus indiqués. Les témoins ne sont plus nommés dans l'acte, mais signent, à partir de juin.

Le 24 de juin 1727, après la publication de 5 bans dans cette église, furent épousés par Mr le Doyen après qu'il eut pris leur consentement mutuel et reçu de luy la Bénédiction nuptiale François Joseph poret, et Elisabeth Brassart tous deux de cette paroisse furent pris comme témoins qui ont signés.

*François Joseph poret Marie Elisabeth Brassart Jean Francon
+ Pierre Lecomte C. J. Beauvois curé de la paroisse*

Acte de mariage de juin 1727 (v 438)

Le 24 de juin 1727 après la publication de bans / dans cette église furent épousés par Mr le Doyen / après qu'il eut pris leur consentement mutuel / et receu de lui la bénédiction nuptiale, François Joseph / poret et Elisabeth Brassart tous deux de cette paroisse / furent pr(ésen)ts comme témoins qui ont signés [signatures]

c) Un nouveau registre commence en février 1728 : il n'est ni coté ni paraphé. Une note indique que Charles Rouseaux est doyen et C. J. Beauvois, grand clerc (v 442). Ce registre se termine le 6 février 1737.

⊕ Un soldat de Cambrai se marie en octobre 1728 sans mention de l'autorisation d'un supérieur. Pareil pour un lieutenant-colonel en 1729 (v 452).

⊕ Un mariage eut lieu à minuit dans la nuit du 27 au 28 mars 1729 (pendant le temps clos). L'officiant est l'illustre prélat de la célèbre abbaye de Liessies. Le marié est noble (v 451).

On indique de qui les contractants sont veufs, le cas échéant.

L'âge des conjoints réapparaît en 1734, leur **profession** en 1736. Les témoins sont de nouveau nommés dans l'acte en janvier 1737, ce qui permet d'ajouter leur **profession**.

Le deux de fevrier mil sept cent trente sept après la publication de trois bans dans cette église furent alliés par mariage par le sieur Beauvois grand clercq, député de monsieur chausvin curé de cette paroisse, après qu'il eut pris leur consentement mutuel et avoir receu de luy la Bénédiction nuptiale Jean François mainfer agé de vingt six ans domestique à monsieur de s^r maurice lieutenant du roy de cette ville, et Anne jacques Joseph leson agé de vingt un ans tous deux de cette paroisse. furent présent: comme témoins qui ont signés, nicolas Burette maître mulquinier, et Jean Joseph Busquin et amand lamotte domestique au dit s^r maurice

*Jean François mainfer Marie Anne jacques Joseph leson
+ nicolas Burette Jean Joseph Busquin + amand lamotte
C. J. Beauvois.*

Date
Nom du célébrant
Nom et âge des contractants
Profession du contractant
Nom et profession des 3 témoins
Pas de date des bans
de nom des parents
ni de mention du consentement des parents pour la mineure

Acte de mariage de février 1737 (v 494)

6. REGISTRES DE SEPULTURE 1585-1669 (AC NUMERISEES)

R 013
 v 992³³ à 1023 : S octobre 1585 - octobre 1607³⁴
 v 1024 à 1090 : S octobre 1613 – 16 janvier 1634 (partie de 1617 déplacée au début)
 v 1091-1092G : notes diverses
 v 1092D à 1184 : S 19 novembre 1637 – 16 janvier 1650

R 014
 v 3 à 47 : S 1^{er} octobre 1633 – 18 novembre 1637
 v 51 à 148 : S 2 août 1650 – 6 juillet 1669

a) Le premier registre des sépultures (1585-1607) a ses coins hauts et bas abimés.

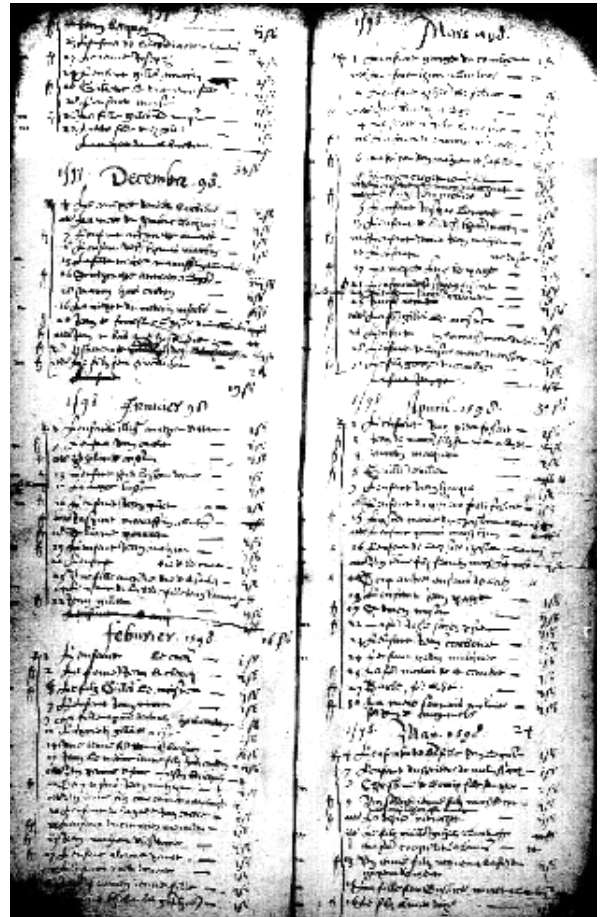
C'est un livre de comptes (en format répertoire) où ne sont indiqués au mieux que l'identité du défunt, une date, le lieu d'inhumation (église ou par défaut l'âtre – cimetière) et la somme due au fossier. La rétribution est fixée à 1, 2 ou 4 sols ; les pauvres bénéficient de l'aumône.

ff	7	Delapandor of huyse...	4
		solz d'argent...	
ff	10	La f... Jacques...	1/8
ff	13	Henry de Lacoste...	1/2
ff	19	Le f... Jean...	1/8

Extrait de mars 1599 (R 013 v 1014) : le premier défunt est à l'aumône, le 2^{ème} est un enfant (pas de prénom) enterré à l'âtre (1 sol), le 3^{ème} un adulte enterré à l'âtre (2 sols), le 5^{ème} un adulte enterré dans l'église (4 sols). Les défunt(e)s 3 et 4 sont identifiées par le nom de leur mari. Nous ne savons pas à quoi correspond le sigle fg en marge. Les habitants des faubourgs sont repérés : ici, « hors (porte) montoise », ailleurs, « hors (porte) cardon ». La mention « à l'hôtel Dieu » indique le lieu de décès.

³³ Le recto de la 1^{ère} page n'a pas été numérisé.

³⁴ On peut constater les manques suivants :
 - du 21 octobre 1587 au 31 décembre 1587,
 - août et septembre 1589 (peut-être aucun décès ?)
 - mi-juillet 1591 - début octobre 1591



Allure du registre (v 1012)

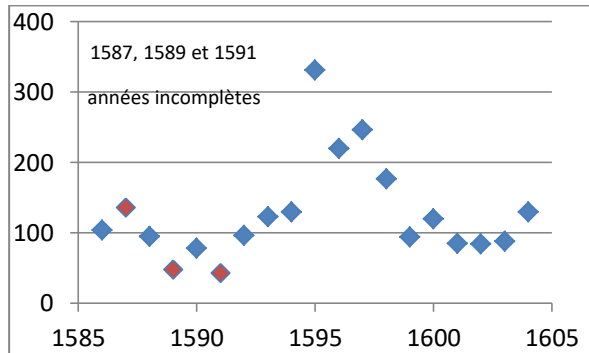
Le total des recettes est fait par mois et par année à la fin septembre.

232 5/8		octobre 95	70 1/2
Total	ff 2	la fille...	1/2
année	ff 2	marie...	1/2
	ff 1	l'enfant...	1/8
	ff 1	l'enfant...	1/8
		Aucune indication sur les défunts	1/4
	ff 6	l'enfant...	1/4
	ff 8	la veuve...	1/4
		Aucune indication sur les défunts	1/4
	ff 12	l'enfant...	1/4
			1/4

Extrait du registre des sépultures de St-Nicolas (1595) (v 1006). L'écriture est difficile à décrypter.

Le nombre de défunts par année est très variable. Les années 1595-1597 sont des années de guerre

et d'épidémie où le nombre de défunts explose. Le rédacteur du livre de comptes ne donne parfois aucune indication sur le défunt, rien que le coût du service pour le fossier.



Nombre de défunts par année de 1587 à 1606

La date indiquée est-elle la date de décès ou celle de l'inhumation ? Dans la mesure où après vérification, on trouve que certaines correspondent à des dimanches, jour où il n'y avait pas d'enterrement, nous pensons qu'il s'agit de la **date de décès**, l'inhumation intervenant le même jour, le jour suivant ou le surlendemain. Le Rituel Romain demandait d'ailleurs l'inscription de la date de décès.

Si pour les hommes adultes et les filles âgées, on peut trouver **leurs nom et prénom**, (ce qui n'est pas toujours le cas : *le censsier près barrière* (?) *hors cardon* (1597, v 1011)), il n'en est pas de même pour les femmes mariées et les enfants.

Les femmes mariées sont identifiées par le **nom de leur époux** ou autre : *La femme simon viroul, la veuve xtophe jacquet, la belle mère pier de ghin, La flamengue (flamande) bruniau, La vieille maïresse de bavay* (1585-86, v 992), *une pauvre fe(mme) gisant en la rue de Hecq et son enfant* (1586, v 993) ou encore *la mère de...*, *la niece de....*

Les enfants sont identifiés (au mieux) par le **nom de leur père** : *L'enfant jean hano, (la) fille dinant fossart, L'enfant d'un soldat, L'enfant chaine d'or, Le bastart phles monchaut* (1585-86, v 992), *L'enfant de la belle-fille jean d'anvers* (?), *l'apprenti gilles lemoine* (1598, v 1012).

Les décès d'enfants sont très nombreux. En mars 1586, on dénombre le décès de 13 enfants et de 4 adultes. Le seul mois de septembre 1597 voit

disparaître une cinquantaine de paroissiens dont 20 enfants. Des fratries sont ravagées par les épidémies. Cornil Genain perd 6 enfants entre septembre et novembre 1597 (v 1011).

La mention de la **profession** est exceptionnelle : *portier des Chartreux, sage-dame* (1587, v 994).

Plusieurs personnes sont *tuées* (1592) ou *tuées par les soldats* (1596). On note également le décès de soldats (1591 : un capitaine et un soldat allemands, v 998 , 1594).

La dernière page du registre (v 1024G) porte les mots suivants :

VIDE. INFRA.

Il y at un autre registre in viii^o commençant l'an xvix (1609 ?)

On semble lire : *Il y at un autre registre in viii^o (in octavo) commençant l'an xvix (1609 ?)*

b) Registre 1613-1634

Après une lacune de 6 années, les actes du registre suivant commencent le 1^{er} octobre 1613 (v 1025). La vue 1033G contient le début des actes de juillet et d'août 1617. La suite des actes d'août 1617 puis le reste des actes de juillet 1617 se trouvent vue 1024D.

*Deuxième registre qui
pour l'année 1613 pour le rendage des fosses
Premier octobre
1. Jean de la poste a la sépulture - 20
2. Martin pléger a la sépulture - 20
3. Pierre a la sépulture
10. Anne carlier femme de Jean a la sépulture - 20*

Début du registre de 1613 (v 1025) : S'ensuivront ceux qui sont trépassés depuis la St Rémy 1613 pour le rendage des fosses. Les deux premiers défunts sont enterrés à la chimetière, la 3^{ème} à l'église.

Le registre court jusque janvier 1634. Chaque année au début octobre sont indiqués les noms d'un ou deux égliseurs chargé(s) de la tenue des comptes des revenus de l'église et des dépenses correspondantes et à ce titre de payer le fossier.

Le mois de mars 1621, à la jonction entre deux rédacteurs différents, manque.

Le **lieu d'inhumation** dans l'église est parfois précisé : *chapelle des boulangiers, des mulquiners, chapelle de St Nicolas (1614, v 1026).*

Dès 1613, on commence à identifier une femme mariée par son **nom et son prénom** et on ajoute **l'identité du mari** : *Martine Plichon, femme à Severin Carré (v 1025), Michelle Loiseau, vefve d'Anthoine Carré (v 1027).*

A partir de 1625 environ, certaines informations peuvent être exceptionnellement ajoutées, comme la **profession** (*porteur au sacq, tavernier, maçon de l'église ou marchand de toilettes – 1632, v 1085*), le **domicile** (*rue Capelle, rue Cardon, rue du Sacq – 1627, v 1064*) ou les **circonstances de la mort** : *tué dans la rue Montoise d'un coup d'espée (février 1627), tué d'un coup de couteau hors (porte) montoise par les soldats (1629, v 1077), tué en travaillant à la cure (1632, v 1083).*

La peste, indiquée comme cause de la mort, fait des ravages en 1627-1628 (v 1060) : 525 morts en 1627, 219 en 1628. Certains porteurs de peste sont enterrés à l'âtre Gertrude.

*Le veu marié de la haye hors cardon cousturière
elle avoit pour cent dalars de [bois ?] en sa
maison] de peste, à l'atre Gertrude*

Acte de décès d'octobre 1627

Le XX Marie de la haye hors cardon cousturière [elle avait pour cent dalars de [bois ?] en sa maison] de peste, à l'atre Gertrude

*Charles Doyen jeune fils à marier
tué de plusieurs coups sur la teste
les docteurs et chirurgiens aiant
jugé les coups non mortels a
survesquu dix jours après ses
blessures, inhumé dans l'église*

Acte de sépulture de septembre 1633 (v 1089)- Charles Doyen jeune fils à marier tué de (?) coups sur la teste les docteurs et chirurgiens aiant jugé les coups non mortels a survesquu (?) dix jours après ses blessures, inhumé dans l'église - iiiii sols.

☺ Le 8 janvier 1634, on trouve l'acte suivant : *Eustache Quarré en la rue des mols fromages aiant prins un beuvrage donné par un chirurgien nommé Mre Hubert, en l'église.*

c) La période janvier 1634 à novembre 1637 est couverte par un autre registre (R014) écrit par une autre main et qui commence le 1er octobre 1633 et couvre donc en double la période octobre 1633 - janvier 1634. Les informations ne sont pas strictement identiques.

Ce nouveau cahier commence à la St-Rémy 1633 et précise que le fossier touche pour chaque grande fosse au cimetièrre deux sols, un sol pour une petite et le double si la fosse à lieu dans l'église (R 014 v 3). On comprend pourquoi le lieu d'inhumation est si important dans les livres de compte. Les égliseurs sont Robert de Que... et Daniel Broutin. Les deux collections sont écrites par la même personne qui a dû recopier les actes depuis octobre 1633 pour réunir tous les actes sous la responsabilité des égliseurs sur un même registre.

☺ On y apprend qu'en décembre 1633 Aymery Bettrema, graissier rue Montoise s'est tué en tombant d'une échelle alors qu'il coupait sa vigne.

*Le veu de la haye hors cardon cousturière
elle avoit pour cent dalars de [bois ?] en sa
maison] de peste, à l'atre Gertrude*

*Aimery Bettrema graissier
en la rue montoise, tombé d'une
échelle coupant sa vigne, à l'église
de vefve A...*

Actes de décès d'Aimery Bettrema dans les deux collections (v 1090/R 013 et v 4/R 014). On voit que les informations données ne sont pas identiques. Dans le 1^{er} acte, doit-on lire « trépané [sans ?] fortune » ?

☺ En janvier suivant, Amand Richet de Becquereau a été trouvé mort au matin aiant bien soupé le soir au cabaret (?).

En février 1634, commence le *rendage* d'un nouveau fossier, le précédent venant de décéder.

On commence en 1636 à voir apparaitre le **prénom d'un enfant** défunt en plus de l'identité du père.

Les informations complémentaires sont plus fréquentes. Lorsque l'inhumation a lieu dans l'église, l'**endroit** est précisé: *chapelle St Honoré, chapelle St-Nicolas, au milieu de la nef* (v 11 - 1635), *allée des onze mille vierges* (v 15 - 1636) ...

Rien n'est systématique. L'écriture est difficile à déchiffrer. En 1636-1637, la peste de nouveau provoque une hécatombe. Nombreux sont les réfugiés d'autres villages.

Certaines précisions sont données: *Marie Jacques est morte d'un chancre en la bouche* (v 13). Certains meurent *au logis des porteurs de peste* (v 22).

Acte de sépulture de février 1637 (R 014 v 25)-
Item Elisabeth fille feu Nicolas J(ose)ph Boulengier en la rue cardon de peste - 1 sol

Le registre se termine avec cette note (v 47G): *Suit un long registre commençant le XIX novembre 1637.*

Une note en fin de registre indique 8bre 1633 au 18 9bre 1637, 1303 actes (v 47D).

d) Il faut retourner au microfilm R 013 pour retrouver la suite: 19 novembre 1637 - janvier 1650 intitulé *registre des trépassés de St Nicolas com(m)enchant au mois de novembre 1637* (v 1091D)³⁵. Cette première page est suivie d'un texte en latin (v 1092G).

On constate en 1637 le décès de beaucoup de personnes venant de villages autour de Valenciennes (Saultain, Gommegnies, Préseau, Orsinval, Landrecies, Petit Wargnies, Obies, Curgies...). En 1637 et 1638, on meurt encore de la peste.

³⁵ Les pages correspondants à la vue 1091 (G et D) ont aussi servi de brouillons.

☺ En juin 1638 (v 1107), un berger est tué par des soldats. Plusieurs décès de personnes tuées par des soldats en décembre 1638 - janvier 1639. Jean de Raismes, fils du surintendant du Mont de Piété meurt après trois jours de fièvre continuelle (juin 1642) (v 1138).

La variabilité des informations présentées est impressionnante: elle dépend du rédacteur et de l'importance de la personne décédée et probablement de la fréquence des décès. On pourra donc trouver l'**âge d'un défunt** (très rarement), sa **profession**, son **domicile**, le **lieu précis de l'inhumation dans l'église** (rarement), le **prénom d'un enfant**, le **nom d'une femme mariée ou veuve et celui de son mari**.

Parfois, le libellé de l'acte montre que la **date indiquée est bien celle du décès**, dont on donne même l'heure.

... au logis monsieur Chaunez à l'atre I S

Actes de sépulture de mai 1639 (R 013 v 1117)
Ce jour environ la minuict décéda honorable hom(m)e Pierre Wiart aagé de lxiii / ans en la rue Cardon, inhumé au / chœur 4 S

Ce jour l'enfant... / au logis monsieur Chaunez à l'atre I S

L'acte suivant confirme que les inhumations n'étaient pas faites en principe un dimanche.

Acte de sépulture du 15 septembre 1647 (v 1164)
Le XV par un dimanche fut inhumée damoiselle Marie Bastonnier femme à Charles Clouvez (?) Sr d'Orsinval [?] décédée [?] le vendredi XIII sur les huit heures du soir son service luy fut fait le dit XV qui était un dimanche, qui fut la

première fois en 50 ans que j'ay vu faire un service ordinaire fut inhumée dans la chapelle St Nicolas.

e) La suite des actes de sépultures depuis 1650 se trouve sur le microfilm R 014 (v 51)³⁶.

En préambule, il est expliqué que *le registre commence le 2 août 1650 par la mort de Mre Antoine Routier, clerc de la paroisse, noyé par infortune au rivage de l'Escaut au marché au poisson*. Pierre Gentry, clerc des chanoines à St-Géry prend sa suite le 10 août et inscrit les sépultures de la semaine précédente. Il manque donc les actes du 1^{er} semestre.

Le contenu des actes comprend **la date de décès et l'identité du défunt**, plus de façon très aléatoire, la rue où se situe le **domicile**, la **profession du défunt ou du mari de la défunte**. On ne trouve plus les honoraires du fossier. Le prénom d'un enfant défunt n'est plus donné.

*Janvier 1651
Le 2 Janvier Denis Landat
Le 2 Janvier George Landat
Le 4 La mère d'une bouchère proche la brasserie de Babilone*

Actes de sépulture de janvier 1651 dont « le 4 la mère d'une bouchère proche la brasserie de Babilone » (v 52)

☺ Le clerc note le service du Sr Philippe Deraismes fils du mont de piété mort en Italie en retournant de Milan en la montagne St Godart (1650, v 52). Il signale le décès de sa belle-mère *requiescat in pace à 2h du matin* (1651, v 55G), d'un plus que centenaire (1652, v55D).

☺ Les cas de mort violente sont indiqués. En mars 1652 (v 56), est inhumé *Simon Bassé du village de Sebourg tué par les soldats proche d'Estreux et rapporté à la ville*. Un enfant est tué par un chariot du mayer des Marlis en avril 1653. En mai, un valet de brasseur meurt noyé dans une cuve de brassée. En août 1653 (v 62), un homme meurt d'un coup de couteau reçu d'un inconnu. En novembre 1653, suite sans doute à

³⁶ Il est précédé de quelques pages de notes, dont une liste de linges mis au curoir en mars 1636 (v 49).

une rixe, Jean Dangréau de Perseau (Préseau) meurt d'un coup de pot à la tête et deux autres d'un coup de chandelier à la tête, dont l'un donné par le beau-père (v 64). Le 24 juillet 1654 (v 67), un homme est tué d'un coup de couteau au bras donné par son maître. Le 28, décès suite à autre coup de pot reçu au siège d'Arras (v 67)³⁷. Le 30, une femme décède d'une blessure à la tête. Coup de pierre mortel le 1^{er} août. Le 7 novembre 1654, Balthazar..., nommé *L'homme au chancre est mort dudit chancre, pauvre petit fossier, a lat, sans* (sonnage).

*Loge Jacq. Druy de joudant
de l'Église au Major Godard
habite au village d'Estreux près
de Luxembourg tué au pot
destain d'by coup de pistolet*

Acte de sépulture d'un militaire mort au pot d'étain d'un coup de pistolet (v 83).

Certains défunts exercent plusieurs professions : *mulquinier et mesureur de terre* (1650, v 52), *chirurgien et mulquinier* (1652, v 54).

Il semble qu'il y ait encore alors bon nombre de réfugiés (Perseau, Onnaing 1651 ; Les Marlis 1652 ; Curgies 1653 ; Condé, Romerie, 1654 ; Enghien, Préseau, Locquignol, Sebourg, Maresches, 1655 ; Saultain, Castillon, 1656).

*Le 24 8bre 1654 Hierosme
Raould mort au pot destain
environ les sept heures du soir
qui fut jadis censsier a la
censse du Parcq a Maroilles.*

Acte de sépulture d'octobre 1654 (v 70)

Le 24 8bre 1654 Hierosme / Raould mort au pot d'estain / environ les sept heures du soir / qui fut jadis censsier a la / censse du Parcq à Maroilles

³⁷ Les armées rebelles du Prince de Condé allié aux Espagnols ne purent s'emparer d'Arras face à la défense de Turenne.

*Le 12^e l'enfant d'ierre Fromont
d'Artre*

Acte de sépulture de septembre 1655 (v 79) - Le 12 l'enfant Pierre Fromont d'Artre

En 1654, on recommence à indiquer systématiquement le **lieu d'inhumation** (âtre ou église).

Le 18 juin 1656, l'armée française, commandée par Turenne, commença le siège de Valenciennes, défendue par une garnison espagnole sous le commandement de Francisco de Meneses. Ce siège se termina par la victoire remportée le 16 juillet 1656 par l'armée espagnole de Don Juan d'Autriche sur l'armée française du maréchal de Turenne.

Le registre (v 85) indique *Le 18e (juin) ceste ville a esté siégée par les françois jour du St Sacrement :*

*Le 15 ceste ville a esté siégée
par les françois Jour du 8. Sept*

On note alors l'inhumation de soldats.

Un nouveau rédacteur en juillet 1666 réduit de nouveau les informations présentées (**identité du défunt, seulement le nom du père pour un enfant, date de décès et lieu d'inhumation**). On ne met plus le domicile et la profession.

*Le 17^e l'enfant d'ierre Fromont
d'Artre - à l'âtre
Le 23^e l'enfant de l'abbé Fromont
à l'âtre du foyer, à s. g. d'Artre
Le 24^e l'enfant de l'abbé Fromont, à l'âtre
16. L'enfant Henry Bourgeois
à l'âtre -
18 L'enfant Henry l'Artre -
Juillet 1666
à l'épauvrière de gory -*

*à l'âtre nouveau à l'église
12 mis en terre à l'âtre foyer
à l'âtre du foyer à l'église
à l'âtre de gory à l'église*

Actes de juin-juillet 1666 (v 131). On distingue trois écritures différentes. Cela est sans doute en relation avec le décès du grand clerc de l'église Pierre Gendry le 14 juillet 1666.

En octobre et novembre 1666, puis moins régulièrement par la suite, à cause d'un nouveau rédacteur, le service rendu est présenté : *Laudate, Libera, sans sonner.*

*l'enfant marie blonde
à l'âtre
19 Laudate de l'enfant
à l'âtre du foyer*

Actes de sépulture octobre 1666 avec deux rédacteurs différents (voyez le f de «enfant») (v 132)

La *contagion* fait son apparition en 1668 et cause une hécatombe : le rédacteur ne fait plus que lister des dates et des noms, d'une écriture ample et peu lisible. Un acte peut concerner plusieurs personnes.

28 Charles Sarras sur Cote
 a la ~~ville~~ ~~ville~~ ~~ville~~
 Le fils de Jacques **Contais**
 Le femme de Jacques **Gaffolais** **Contais**
 Le fils de la femme **Contais**
 enterré a la **St-Géry** **Contais**

Actes de sépulture du 25 septembre 1668 (v 144)
 - Le 1^{er} défunt a bénéficié d'un petit service. Le dernier a été enterré à « lat » de St-Géry.

5:24
 Fils de J. Sarras sur Cote
 virgiles a J. Contais
 castain et Marie **Contais**

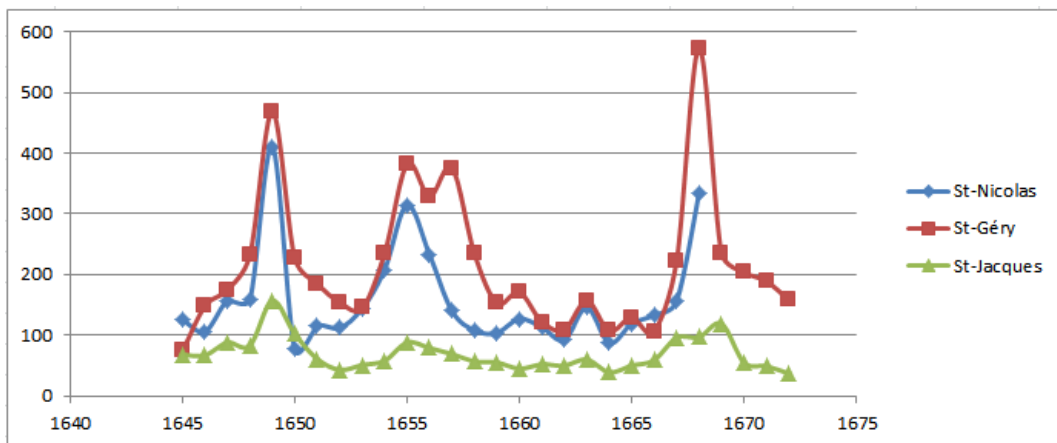
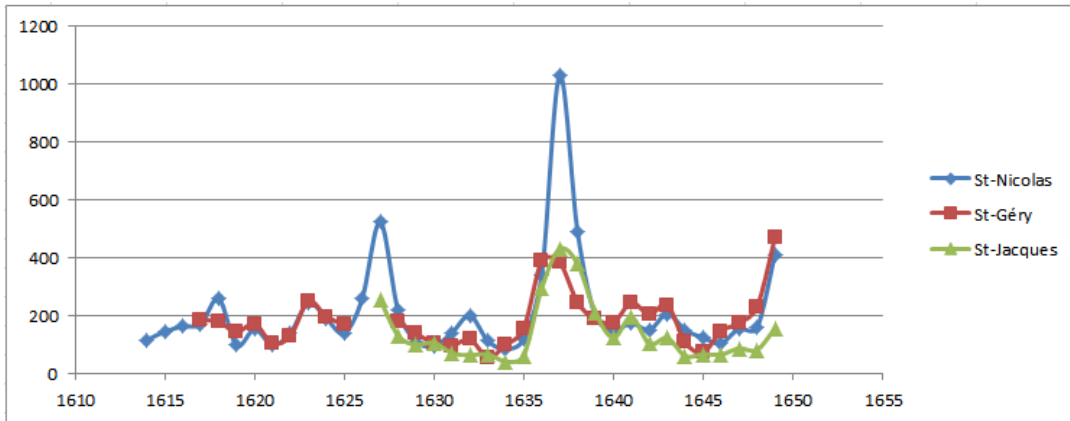
Acte de sépulture du 1er juillet 1669 (v 148)- 1^{er} -
 Item (?) deux services avec les / vigiles à 3
 leçons pour Catherine / Castain et Marie ...

Une note (sans doute de l'officier Clément) indique 1303 actes de 1633 à 1637 et 2908 actes du 2 août 1650 au 6 juillet 1669 (v 148).

f) Comparaison entre les paroisses

Les diagrammes suivants montrent pour les trois paroisses de St-Nicolas, St-Géry, St-Jacques :
 - le nombre de décès de 1614 à 1649,
 - le nombre de décès de 1650 à 1672.

Ils illustrent bien les pics provoqués par les épidémies : 1626-1627, 1636-1638, 1648-1650, 1667-1669, la guerre en 1654-1658 (avec beaucoup de réfugiés). On remarquera que le nombre de défunts à St-Géry finit par surpasser ceux de St-Nicolas.



7. REGISTRES DE SEPULTURE 1713-1727 ET 1733-1737³⁸ (AC NUMERISES)

R 015
v 500³⁹-511 : S avril 1713 - 23 janvier 1727
v 512-526 : S 30 octobre 1733 - février 1737

Le format du 1^{er} registre est le double en largeur d'un format répertoire mais chaque page est pliée en deux. Le second registre contient des pages non pliées.

Le premier registre ne reprend qu'en 1713 (la 1^{ère} page numérisée étant du 21 avril), après une lacune de 43 ans et se termine en janvier 1727. Tous les feuillets sont cotés et paraphés. Le premier feuillet porte le numéro 13, ce qui montre que toute une première partie a disparu.

Les tout premiers actes donnent **la date de décès et la date d'enterrement**. A partir d'avril 1715, on ne donne plus que la **date d'enterrement**.

Le 18 Juin est enterrée en la cimetière de St Nicolas Marie Joseph Malsergeant fille de Pierre et de Marie Louyselle habitant au faubourg de Marly, cette enfant est morte le 17 de même - par Mre Foulon

Acte de sépulture de juin 1713 (v 500)

Le 18 juin est enterrée en la cimetière de S. Nicolas Marie Joseph / Malsergeant fille de Pierre et de Marie Louyselle habitant au faubourg / de Marly, cette enfant est morte le 17 du même – par Mre Foulon

Le 23 fevr. enterrement en la cimetière Marie Anne Daddy fille de Julien Daddy soldat italien et de Wandru Pourvoyeur mort à l'Epee par Foullon

Acte de sépulture de février 1717 (v 503)

Le 23 fevr. enterrement en la cimetière Marie Anne Daddy / fille de Julien Daddy soldat italien et de Wandru Pourvoyeur / mort à l'Epee par Foullon (On notera que l'enfant est mort à l'Epaix mais que l'acte est dans les registres de St-Nicolas où a dû être faite l'inhumation).

Il n'y a plus d'enterrement dans l'église. Le rédacteur parle tantôt d'un enterrement à l'attre, tantôt à la cimetière.

L'acte nomme les **parents d'un enfant décédé**, le **conjoint d'une veuve**, et donne le **lieu d'inhumation**, parfois le **lieu de décès** (domicile), ainsi que le nom du célébrant. Le **prénom d'un enfant** peut être donné (début 1718), et parfois son **âge** (1716, 1717). Cela durera peu de temps. Pas de modification du contenu en 1719.

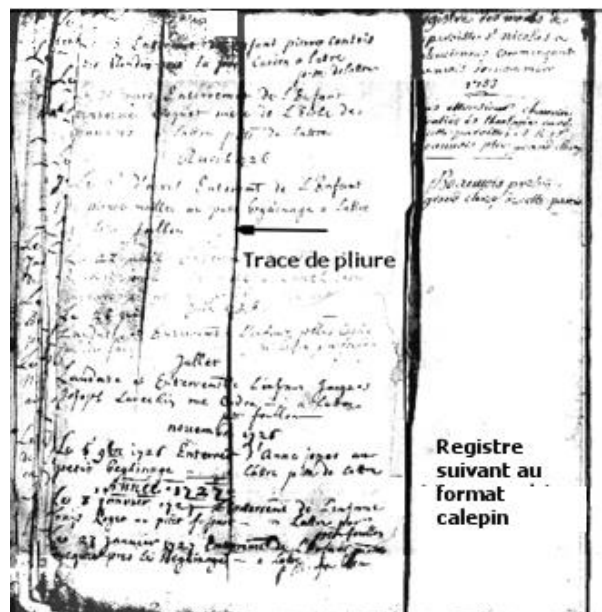
Le 3 Mars 1722 fut enterré en la Cimetière le fils de Monsr / Pivernage officier dmrant au grand fossart cet enfant se / nommait Jean Baptiste agé d'onze à 12 ans par le Sieur Foullon

Acte de sépulture de mars 1722 (v 508)

Le 3 mars 1722 fut enterré en la cimetière le fils de Monsr / Pivernage officier dmrant au grand fossart cet enfant se / nommait Jean Baptiste agé d'onze à 12 ans par le Sieur Foullon

Le nombre de décès est d'une vingtaine ou trentaine de 1714 à 1723, d'une dizaine de 1724 à 1726.

b) Le registre suivant commence le 30 octobre 1733, après une lacune de 6 ans, indiquant le nom du curé (Chauvin) et du grand clerc (toujours Beauvois). Le préambule indique que le registre commence en novembre 1733. Le registre est en format répertoire, ni coté, ni paraphé.



Transition entre le premier et le second registre (v 511)

Cette fois, **la date de décès et la date d'inhumation**, l'**âge** et la **profession du défunt** (ou de son mari pour une femme, de son père

³⁸ Les lacunes constatées avant 1713 et de 1728 à 1732 existaient déjà au temps d'Emile Clément.

³⁹ Le recto de la 1^{ère} page n'a pas été microfilmé.

pour un enfant), le prénom d'un enfant, le nom du conjoint du défunt (y compris pour un homme) ou de son père pour un enfant, le lieu de décès, le service célébré peuvent être donnés ainsi que le lieu d'inhumation (église ou *lattré*). Il manque le nom de la mère d'un enfant, le nom du célébrant et les témoins ne figurent pas encore.

Desmottier
Le 8 de decembre 1733 fut inhumé dans cette église Desmottier âgé de 45 ans maître mulquinier épouse de marie jacque chatelin; decede le jour precedent a la Rue du Saeg. — église

Acte de sépulture de décembre 1733 (v 512)

maillard
Le vingt trois de janvier mil sept cent trente sept fut inhumé dans le cimetiére de cette église jean josph maillard âgé de trois ans fils de Sebastien maillard marchand Rue de maris

Acte de sépulture d'un enfant en janvier 1737 (v 525). Noter que le nom de la mère n'est pas donné.

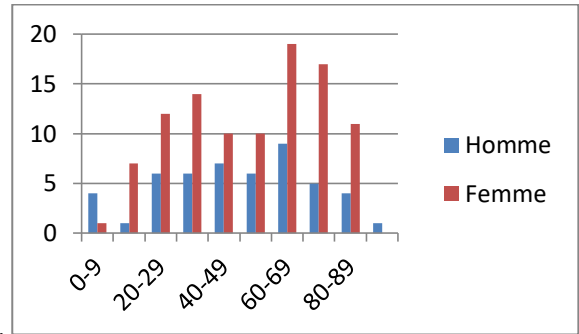
Les noms des parents d'un enfant de 10 mois ne sont pas donnés le 28 janvier 1737. Ils le sont le 5 février (v 526).

dehaut
Le cinq de fevrier mil sept cent trente sept fut inhumé dans le cimetiére de cette église avec messe Baste jean Baptiste dehaut âgé de trois ans fils d'andré dehaut maître mulquinier et de marie Louise dehon de cette paroisse Rue de hausse

Dernier acte de baptême du registre (v 526)

Le diagramme suivant donne la répartition des défunts selon l'âge et le sexe pour l'ensemble des années 1734 à 1736. On observe le nombre très faible de décès d'enfants, que le nombre de défunts masculins est moitié moindre que celui

des filles et que le décès de personnes de plus de 70 ans n'est pas négligeable. Le nombre de décès est respectivement de 60, 46, 47 pour ces trois années. On observe donc un bond important par rapport aux années 1720.



Les professions rencontrées (défunt ou époux ou père d'un défunt) sont vitrier, rentier, soldat cavalier, ouvrier mulquinier, maître mulquinier, tisserrant, quincalier, capitaine des portes, souffleur de l'église, manœuvre de maçon, cordonnier, armurier, marchand de galère (faïence), couvreur, procureur, directeur des domaines, domestique, fileuse, couturière en blanc, *maitrise d'écolle*, paysant pour un villageois de Catillon, mendiant...

Le dernier acte est suivi de l'indication *Il suit un autre registre in quarto paraphé*.

8. LES REGISTRES DE 1737 A 1792 (AC NUMERISES JUSQUE JANVIER 1738 ET AD NUMERISEES)

- AC
R015
v 532-575 : B 10 février 1737 - 18 janvier 1738
v 577-599 : M 10 février 1737 - 15 janvier 1738
v 601-623 : S 11 février 1737 - 23 janvier 1738
- AD
R030
v 696-1187 : B puis M puis S d'année en année de février 1737 à 1743
v 1189- 1200 : B 2 janvier 1744 - 4 mai 1744
- R031

v 4⁴⁰-1301 : B puis M puis S d'année en année de mai 1744 à 1763 pour les B, de janvier 1744 à 1763 pour les M et S

R032

v 4-1191 : B puis M puis S d'année en année de 1764 à 1783, B 1784, M 1784 jusqu'au 9 novembre

R033

v 4-483 : M 1784 depuis novembre, S 1784, puis B, puis M, puis S de 1785 à juin 1792

v 486-532 : B, M, S de juillet 1792 au 24 octobre 1792

v 533 -547 : B juin 1792 - 16 décembre 1792

v 559-563G : M octobre 1792 – 18 décembre 1792

v 574-585G : D octobre 1792 – 19 décembre 1792

8.1 ORGANISATION DES REGISTRES

Les actes sont désormais dans un format cahier.

a) Pour cette paroisse, les actes de l'année 1737 de la collection communale ont été numérisés comme ceux de la collection départementale.

Pour cette année-là, chaque registre de B, M et S, tant dans la collection communale que dans la collection départementale, sont précédés d'un procès-verbal de cote et paraphe rédigé par un échevin rappelant la déclaration du roi du 9 avril 1736 enregistrée au Parlement de Flandres le 12 septembre suivant, demandant la tenue de registres cotés et paraphés.

Page préambule du registre des mariages de 1737 de la collection départementale (R 030 v 740)

Dans la collection départementale seulement, à la fin des décès de l'année 1737, il est indiqué que le registre des BMS a été déposé au greffe.

Note indiquant un dépôt au greffe (R 030 v 787)

Il en sera de même pour les années suivantes. (L'état du registre ou de sa numérisation ne permettra pas de donner la qualité de l'auteur du procès-verbal de cote et paraphe en 1790 et 1791).

b) A partir de 1738 et jusque 1792, ce même préambule couvre les trois types d'actes dans la collection départementale. Le curé « se débrouille » pour diviser le registre fourni en trois parties. Ainsi pour 1738, sur les 180 feuillets, il en réserve 50 pour les baptêmes avec seulement 30 feuillets utilisés, 20 pour les mariages, dont 14 utilisés, le reste pour les sépultures dont 14 utilisés.

⁴⁰ La vue 4 est une copie de la dernière vue du registre précédent.

*500 feuillets en nombre de cent quatre-vingt
Compris le présent et celui pour être
à l'Inscription des mariages, baptêmes
et sépultures de la paroisse de St. Nicolas*

Extrait de la page préambule des BMS de 1738
(R 030 v 788)

Le registre de 1739 ne contient plus que 94 feuillets que le curé divise comme précédemment.

Celui de 1743 en contient 141 (R 030 v 1188), celui de 1791, 142 (R 033 v 377).

L'année 1745 est complétée par un extrait des registres aux sentences ecclésiastiques de la cour de l'officialité de Cambrai rectifiant un acte de baptême. La retranscription de cet extrait est du 26 février 1759.

c) Le 26 juillet 1791, le curé Lallemand signe son dernier acte. Il est remplacé fin juillet (v 390 pour les baptêmes, v 415 pour les mariages, v 434 pour les décès) par une équipe de prêtres « constitutionnels ». Suite au décret du 5 juillet 1791 qui ne retient que quatre paroisses pour Valenciennes, les limites de la paroisse St-Nicolas sont redéfinies.

Signatures des prêtres réfractaires :

*J. J. Lallemand Curé
D. J. Nicolas
Leroy vic
Moufflon vic*

Signatures des prêtres constitutionnels :

*L. Chab. Vic. N. Broqueur curé et Doyen
Lilberg vic.
Bainez vic.*

d) Il y a trois registres pour 1792.

* Le premier registre de BMS pour 1792 commence par une page manuscrite signée par le juge du tribunal de Valenciennes rappelant la déclaration de 1736 (R 033 v 445). Les 50 feuillets cotés et paraphés portent désormais un timbre. Les actes se terminent le 20 juin 1792. Ils seront apportés au greffe le 18 novembre 1793 par le curé Lallemand lors de son retour (v 484).



Timbre utilisé

* Le cahier suivant coté et paraphé le 19 juin 1792, toujours signé par un juge du tribunal, et contenant 50 feuillets, s'arrête au 24 octobre 1792 (R 033 v 499) pour les baptêmes, 23 octobre (v 507) pour les mariages et 25 octobre (v 511) pour les sépultures. Il est indiqué *voyez page 27* sur le registre des sépultures et *apporté au greffe le 18 novembre 1793* (v 532). En effet, les divisions du répertoire prévues par le clergé s'avérant insuffisantes, il a fallu utiliser les feuillets situés après les mariages pour noter les sépultures restantes du 11 octobre (v 508) au 25 octobre (v 511).

* On trouve alors les baptêmes puis les mariages puis les décès jusqu'à mi-décembre 1792 sur les 50 feuillets paraphés et cotés, avec un préambule unique écrit par le même juge (v 533). En dernière page de chaque partie (v 547 pour les baptêmes, v 563 pour les mariages, v 585 pour les décès), il est indiqué qu'un inventaire a été dressé de tous les registres existant entre les mains du curé et autres dépositaires, que les registres ont été transportés au greffe de la municipalité et qu'ils ont été clos et arrêtés le 19 décembre 1792 an 1^{er} de la République.

8.2 CONTENU DES ACTES

8.2.1 ACTES DE BAPTEME

L'acte de baptême très complet conserve les informations présentées dès 1719.

L'an mil sept cent trente sept le vingt cinq du mois decembre fut baptisé alexandre Denis Joseph né le vingt deux du present mois fils legitime de messire Jean Baptiste Denis Joseph de Pujol chevalier de justice des ordres militaires de s^t Louis de s^t Jean de Jerusalem de notre dame du mont cardinal ier de s^t Lazar, capitaine des carabiniers, et de madame Flore de Lehardij. Parrain fut messire Valentin de Lehardij de famars son oncle maternel de la paroisse de la chaucie d'Araines sur noble dame Marie Philippe de Pujol de Clercy de Pujol la grande mere devenue au s^t nom de notre dame Catherine Denis de Pujol épouse de messire de Montigny lieutenant de roy de la citadelle de Lille le pere et grand present ont signés. Pujol de famars le fils.

Acte de baptême en 1737 du dernier prévôt de Valenciennes Alexandre de Pujol (R 015 v 571)

⊖ Un enfant ondoyé le 26 avril est baptisé le 14 septembre 1738. Le père est aide-major de la place (v 810). Le curé note le 13 octobre 1738 que les parents d'un enfant venus de Lille se disent mariés, le père absent (v 812).

Pierre Joseph Pontois est nommé vicaire le 9 janvier 1772. Voici le 1^{er} acte de baptême qu'il signe. Devenu curé d'Haspres, il sera guillotiné le 19 octobre 1794.

Aujourd'hui sept cent sept le vingt quatre du mois de Janvier fut baptisé par moi prêtre curé de cette paroisse Pierre Joseph né le quatorze du present mois fils legitime de Jean Guillaut et de sa legitime épouse de cette paroisse Marie Anne Carette veuve de Mr Janvre, couturière en blanc, rue de l'intendance, mère de l'enfant a

Acte de baptême du 24 janvier 1772 (R 032 v 505)

L'an mil sept cent quatre vingt deux le trente octobre fut par elle baptisé Anne Marie Josephine Doijer de cette paroisse (Baptême) Gabriel Catherine Joseph née le même jour a trois heures de madame de la Fontaine fille de Jean Baptiste Bouly natif de cette paroisse Marchand de cette ville. Parrain fut Julien Gillon natif de cette paroisse fut parrain Joseph Bouly natif de cette paroisse le vicaire fut Gabriel de la Fontaine natif de Sennecey fils Libre le pere present avec parrain et marraine ont tous signés - Baptême par madame Doijer

Acte de baptême d'octobre 1792 (R 033 v 534). Le nom de l'enfant est porté en marge.

⊖ Une abjuration d'un soldat luthérien eut lieu le 19 mars 1763 (R 031, v 1228).

Enfants illégitimes

Le nom du père d'un enfant illégitime peut être donné d'après la déclaration de la mère faite sous serment et l'enfant être apporté par la sage-femme. Cette fois, il est bien précisé si le père est libre ou marié.

Le dix de février mil sept cent trente sept fut baptisé Anne Joseph née aujourd'hui à six heures du matin fille illégitime de madame Michelle Carion femme de Jacques de la Fontaine déclaré par serment être des œuvres de Paul palis homme marié ouvrier en tabac chez campion de la paroisse de s^t Jacques. Parrain fut Hubert Gambier cordonnier, marraine Anne Joseph Guillaut s^t Louis tous deux de cette paroisse: par le pere absent; parrain et marraine ont déclaré ne savoir signer. Apporté a baptême par madame Charlotte Catherine sage femme jurée demeurant sur la paroisse de la chaucie le poire, laquelle a été larcé paridement ne savoir signer.

Acte de baptême d'un illégitime de février 1737 (R 015 v 532). Le père est un homme marié dont le nom, la profession, le nom de l'employeur sont donnés.

⊖ Le 9 juillet 1737, on baptiste Dominique François Joseph, enfant illégitime de Dominique, valet de Cambrai rantier de la paroisse de ... et de Marie Anne Carette veuve, couturière rue St Géry. En marge, une note du curé rectifie la déclaration. Elle indique que Marie Anne Milhouze, veuve de Mr Janvre, couturière en blanc, rue de l'intendance, mère de l'enfant a

déclaré *par son serment* que le père était Mr du Rotois capitaine au régiment de Mortemart, natif de St-Quentin (R 015 v 553-554).

Le 16 juin 1738, on baptise un illégitime dont on donne le nom des parents sans aucune mention de serment ou de sage-femme (R 030 v 801). Le 5 juillet 1738, la mère déclare le nom du père ; il n'y pas de trace de serment, ni de sage-femme. Les parents sont dits libres (v 803). Pas de serment le 12 janvier 1739 pour l'enfant d'un homme marié et d'une fille libre. L'enfant est apporté au baptême par l'épouse du chirurgien.

En mai 1743, un enfant illégitime naît chez une sage-femme. Le nom du père, absent, est donné, mais on ne parle pas de serment. En 1746, le nom du père est laissé en blanc, on ne parle pas de déclaration (R 031 v 146).

En avril 1744 (R 030 v 1196), il est indiqué que la mère a déclaré à la sage-femme jurée *par trois serments* que l'enfant était des œuvres de (laissé en blanc). Même blanc en 1763 (R 031 v 1240).

En 1752, aucune trace de déclaration ou de sage-femme (R 031 v 538). En avril 1754, on trouve un acte où la sage-femme rapporte le nom du père déclaré par un *serment trois fois réitéré*, tandis qu'un autre donne le nom des parents sans aucun serment (R 031 v 665 G et D).

⊕ Un enfant illégitime est déclaré par son père, fait assez rare pour être signalé : 15 janvier 1763 (v 1225).

En 1763, la mère déclare sous serment au chirurgien que le père est un inconnu (v 1228). A partir de septembre 1763, on ne parle plus de serment et le nom du père n'est plus donné : on n'en parle pas (1772, R 032 v 506 ; 1783, v 1111) ou il est dit inconnu 1772, v 505, v 509) ou son nom est laissé en blanc (1763, R 031 v 1240, 1764, R 032 v 6, v 76).

8.2.2 ACTES DE MARIAGE

Au début de 1737, la nouveauté, c'est qu'on essaie de réunir plus sérieusement **quatre témoins**.

L'an mil sept cent trente sept le Die. de fevrier apres la publication de trois bans dans cette eglise, furent mariez par le sieur Beauvois de mens^r chausvins curé de cette paroisse, apres qu'il eut pris leur consentement mutuel niant aucun de luy la benediction nuptial albert tichoux agé de cinquante six ans natif de famars journalier, et marie anne fontaine agée de trente six ans native de salenciennes paroisse s^r jery, tous deux habitans cette paroisse furent presents comme temoins qui ont signés Joseph Buis mulquiner, nicolas tichoux, marie d'arthe vendeuse de petit bierre, marye des trois de cette paroisse
 + marie anne fontaine
 + joseph mulquiner
 + nicolas tichoux mulquiner coudrier
 marie d'arthe

Acte de mariage de 1737 (R 015 v 578)

A partir de juin-juillet 1737, sont donnés les noms des parents des contractants et des témoins, leur profession et leur paroisse de résidence, ainsi que le lien entre les témoins et les conjoints. L'acte est très complet.

L'an mil sept cent trente sept le sept du mois de juillet apres la publication de trois bans dans cette eglise, ont été mariez par le sieur Beauvois grand clerc de mens^r chausvins curé de cette paroisse, apres qu'il eut pris leur consentement mutuel et adant de luy la benediction nuptial pierre joseph demain agé de vingt neuf ans fourbottier fils de jean baptiste demain fourbottier et jacques potain le pere et mere de la paroisse s^r vaast, et marie josph cogniel agée de vingt trois ans filloie fille de pierre et d'elise ardrines bestouard d'arthe de la ville des querey, furent presents comme temoins qui ont signés alexandre de hon maître mulquiner de cette paroisse, jacque josph demain frere de l'epoux fourbottier de la paroisse s^r vaast en haut, pierre cogniel pere de l'epouse, francois antoine josph bruast menuisier du querey, marie josph demain marye cogniel alexandre de hon josph demain mar j cogniel francois antoine josph bruast
 C. J. Beauvois p^r c

Acte de mariage de juillet 1737 (R 015 v 585)

A l'occasion d'un nouveau rédacteur en 1755 (le prêtre grand clerc Delattre), l'acte reçoit des informations supplémentaires : le nom de la rue où habitent les contractants, leurs parents et les témoins. Cela durera jusque 1763.

Le **consentement des parents** pour les conjoints mineurs au sens matrimonial sera désormais indiqué (exemple : acte du 6/5/1761, R 031 v 1134, avec le consentement du tuteur de l'époux et des tantes de l'épouse).

Le contenu de l'acte ne bougera plus jusqu'à la Révolution.

⊖ Un soldat du quatrième bataillon du régiment du Bourbonnais se mariant en 1756 présente un acte de liberté (R 031 v 841). Un capitaine d'infanterie au régiment de Condé reçoit l'autorisation du lieutenant général des armées du roi, commandant général du Hainaut pour se marier en 1763 (R 031 v 1253).

Le 12 avril 1763, se marie dans l'église des Brigittines, un officier de 42 ans lieutenant dans le régiment d'infanterie de Vierset au service de sa majesté impériale royale apostolique, résident à Bruxelles depuis un mois, auparavant au service de sa majesté très chrétienne, avec

l'autorisation du colonel propriétaire du régiment. La contractante, âgée de 40 ans, est pensionnaire depuis 3 ans et demi chez les Brigittines. Les témoins son quatre autres pensionnaires, dont la douairière de Colins de Quiévrechain (R 031 v 1255).

En septembre 1792, le marié, adjudant au 3^{ème} régiment d'artillerie, est muni d'une autorisation du colonel commandant du régiment (R 033 v 502).

⊖ Un mariage entre nobles en avril 1765 fit l'objet d'une dispense de deux bans, du jour intermédiaire (entre la publication des bans et la célébration du mariage) et des heures nocturnes (R 032 v 95). Un marié en 1765 est originaire de *St Jean de Malbo diocèse de St Flour en noverne*, la mariée de *Vicq en noverne* (R 032 v 96).

L'an mil sept cent cinquante cinq le premier jour de Janvier après les publications de trois Bons Vans cette église ont été mariés par nous Sébastien maître grand vicaire Secrétaire de Monsieur chancelier curé de cette paroisse et Jean de rote après que j'eus reçu leur consentement matrimonial par nous les承antiers nuptialls Antoine Joseph vanthant notaire de cette paroisse demourant à la rue de trois lions homme de son état âgé de vingt cinq ans et Louis fils de Pierre Joseph vanthant, et de Marie Jeanne Cochij son consentement audit mariage et Marie Thérèse Joseph Marie notaire de la paroisse et ministre des cette paroisse de puis quatre jours demourant à la rue de trois lions âgé de vingt deux ans trois mois Philippe de son état fille de Joseph Jean Louis Marie et de Marie Marguerite vanthant ont assistés comme témoins Adrien Bonches de la paroisse et Gerij marche avec plusieurs autres de l'église millieur d'habit et Jacques François Joseph vanthant capitaine de cette paroisse demore le Commissaire faux de l'épouse, et Jean Baptiste vanthant de cette paroisse sur la place et Nicolas mulgumier male de l'épouse et cathédrine cochij de la paroisse et Gerij épouse d'un autre Adrien Bonches l'épouse et l'épouse ont été se fiancés entre les témoins ont signé comme s'ensuit

Nom du célébrant

Nom du contractant, lieu de naissance, domicile, profession, âge

Nom des parents, consentement au mariage

Nom de la contractante, lieu de naissance, domicile, profession, âge

Nom des parents

Nom des témoins, domicile, profession, parenté avec les contractants

Signatures

Acte de mariage de janvier 1755 (v 757) – On remarquera qu'il n'y a pas de consentement de tuteur ou autre pour la contractante pourtant mineure

⊖ En 1792, est recopié un mariage célébré à Ribecourt le 17 avril. Une dispense de deux bans est accordée par Monsieur Primat, évêque du département du Nord. L'acte rapporte les

fiançailles célébrées le 16 avril. L'époux est homme de loÿ, professeur de poésie au collège de Cambraÿ. Les parents sont présents et consentants. La qualité des conjoints, de leurs

parents, des témoins est indiquée. Pierre Joseph Bisiaux prêtre c^y devant religieux hermitte saint augustin y est témoin. Les témoins sont avertis des peines portées par l'édit de 1697 contre ceux qui certifient en ce cas des faits qui ne sont pas véritables.

8.2.3 ACTES DE SEPULTURE

Le contenu de l'acte de sépulture s'étoffe en 1737 avec la signature de deux témoins s'il se trouve des personnes qui savent signer.

*L'an mil sept cent trente sept le trente
unieme jour du mois de mars fut inhumé
dans cette eglise au deuxieme estat jean
cheval maître serurier âgé de septante cinq
ans aux environs veuf de therese
Boucher, decédé le jour précédent au
cardon Louis cheval augustin joseph
cheval
P. Chauvin*

Acte de sépulture de mars 1737 (R 015 v 605)
(collection communale)

*L'an mil sept cent trente sept le
unieme jour du mois de mars fut inhumé
dans cette eglise au deuxieme estat jean
cheval maître serurier âgé de septante
cinq ans aux environs veuf de therese
Boucher, decédé le jour précédent au
cardon Louis cheval augustin joseph
cheval
P. Chauvin*

Acte de sépulture de mars 1737(R 030 v 768)
(collection départementale)

☺ On note le service effectué à St-Nicolas pour une inhumation faite à l'église des Augustins :

*X notes le 4 de juillet 1741 on a fait le service
desieurs de Blain organiste des augustins, enterré
à l'église des dits pères, Decédé le 1er de juillet 1741.
C. J. Beauvois*

Note sur le registre des sépultures de 1741 (R 030 v 1028)

En novembre 1747, le nom des témoins va figurer en clair dans le texte (R 055 v 262), ainsi que leur parenté au défunt. Les professions des témoins apparaissent en 1750 (quelques professions de notables furent notées antérieurement), ainsi que leur paroisse.

*Adressé selon cette Augudate de la vingt trois janvier
de l'année mil sept cent cinquante huit de cette paroisse par Mr Labricq
vicaire de cette paroisse françois joseph fils de Druon Joseph
lojer manœuvre de son styl et de marie magdeleine fromont
agé de cinq mois et demi, decédé le jour précédent à sept
heures du matin rue petit fossart. Ont assistés (sic) comme
témoin le susdit pere et gaspar dupuis mulquiner de
son styl demeurant dans le cimetièr et ont signés comme
s'ensuit.
Labricq vicaire
Druon, Joseph Lojer*

Acte de sépulture de 1758 (R 031 v 974). L'an mil set cent cinquante huit le vingt trois janvier / fut inhumé au cimetièr de cette paroisse par Mr Labricq / vicaire de cette paroisse françois joseph fils de Druon joseph / lojer manœuvre de son styl et de marie magdeleine fromont / agé de cinq mois et demi, decédé le jour précédent à sept / heures du matin rue petit fossart. Ont assistés (sic) comme / témoins le susdit pere et gaspar dupuis mulquiner de / son styl demeurant dans le cimetièr et ont signés comme s'ensuit. (signatures) (nom en marge). Les jeunes enfants pouvaient bénéficier d'une messe des anges, ce qui n'est pas le cas ici.

L'an mil sept cent soixante trois le trois
 may est decédé a la Rue de laaux à trois heures
 après midi pierre martin maître Boulanger âgé de
 soixante deux ans, et ^{marie} Marguerite Colasse sa legiti-
 me femme de cette paroisse fut inhumé en l'église
 de cette paroisse le jour suivant par mess^{rs} Gillart Curé de
 cette paroisse et doyen de l'archidiaconé, présent comme
 témoin placide François Joseph martin veuve au
 défunt Frappier de son état de la paroisse de notre
 Dame de la Chapelle, et François paturaux maître
 Boulanger de la paroisse de St Gerij Lesquels ont
 signé le présent acte comme Placide Gillart Curé
 placide Martin, paturaux

date et lieu de décès
 nom du défunt, profession, âge
 nom du conjoint
 date et lieu d'inhumation, état
 du service
 nom et titre du célébrant
 nom, profession, domicile, parenté au
 défunt des témoins
 signature du célébrant et des
 témoins

Acte de sépulture de 1763 (R 031 v 1283)

Les actes se poursuivent sans changement jusque
 1791, à part pour le service qui n'est plus indiqué
 à partir de 1779.

nouveaux feuillets sont ajoutés sans cote ni
 paraphe, avec un timbre différent.

**9. REGISTRES CIVILS AVANT
 L'OCCUPATION AUTRICHIENNE
 (DECEMBRE 1792 – JUILLET 1793) (AD)**

R 033 :
 v 548-558 : N 21 décembre 1792 – 16 janvier
 1793
 v 564-573 : Publications des promesses de
 mariage et M 23 décembre 1792 – 14 janvier
 1793
 v 586-591 : D 22 décembre 1792 – 16 janvier
 1793
 v 651-678 : D 17 janvier 1793 - 17 juillet 1793
 v 679-696 : M et divorces 22 janvier 1793 – 15
 juin 1793

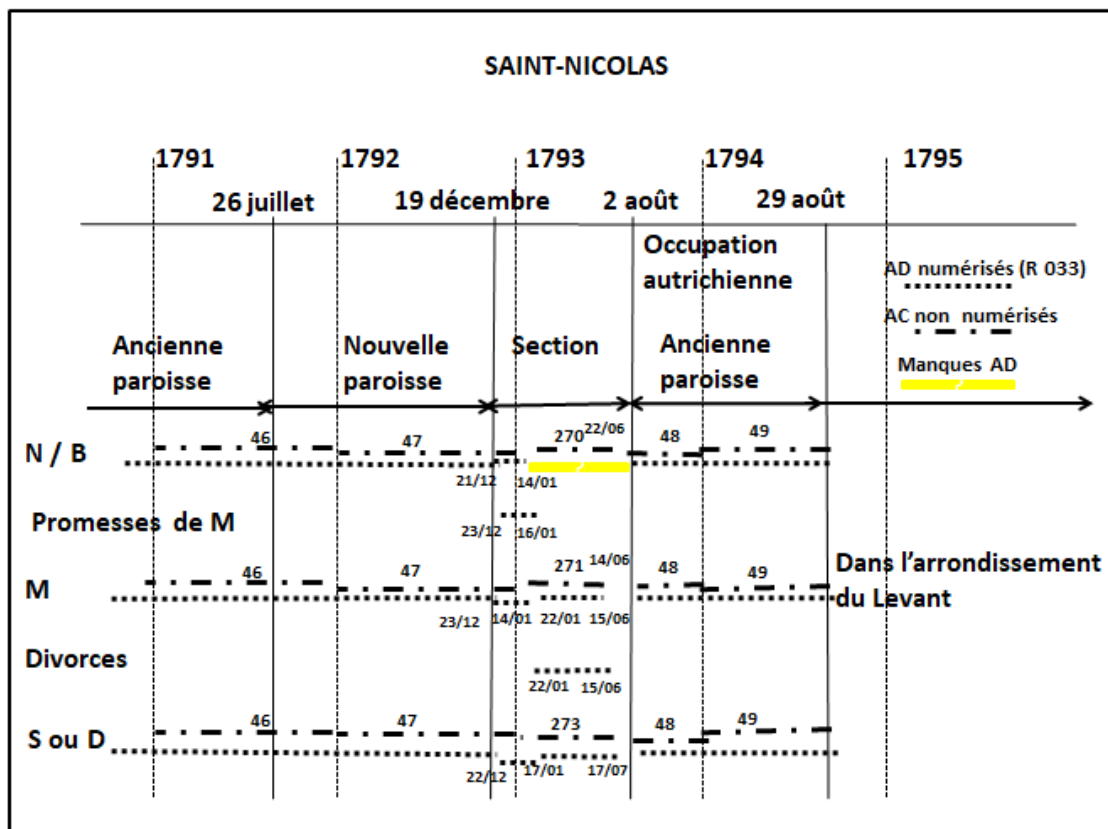
Lors de la sécularisation de l'état-civil, l'officier
 public Jean François Ravestin va signer les actes
 d'Etat Civil rédigés à la suite des actes
 paroissiaux. La paroisse St-Nicolas laisse la place
 à la section St-Nicolas. Le 8 janvier 1793, de



Timbre utilisé à partir du 13 janvier 1793 (v 555)

De nouveaux registres M, S vont être ouverts mi-
 janvier 1793. Ils finiront peu avant l'occupation
 espagnole : 15 juin pour les mariages et divorces,
 7 juillet pour les décès. Peut-être n'y eut-il pas de
 mariages après le 15 juin.

**Les actes de naissances à partir de mi-janvier
 et de décès après le 7 juillet jusque fin juillet
 manquent dans la collection départementale.**



Les actes présents aux Archives Départementales et Communales - Les nombres 46 à 49, 270, 271 et 273 indiquent le numéro des registres papier de la collection communale.

a) Actes de naissance

Au début des actes, c'est le père et le parrain de l'enfant qui viennent faire la déclaration. On donne leur profession. Il fallut quelque temps pour que la rédaction de l'acte se stabilise.

L'acte contient la date de rédaction de l'acte, la date et heure de naissance, les nom et prénoms de l'enfant, les nom, prénoms, profession, domicile des parents, et indication si l'enfant est né de légitime mariage, nom, prénoms, profession, domicile de deux témoins. Il est indiqué que l'enfant est né dans la commune.

L'enfant était présenté d'ordinaire à la maison commune, mais l'officier public peut se déplacer au domicile en cas de danger de mort (13 janvier 1793, v 557-558).

*Le an mil sept cent quatre vingt deux le premier
de la république française le vingt deux décembre
devant nous officier public Jean François Guerin
de la section de St Nicolas de la ville de Valenciennes
résident de la même ville, département du nord, est
présenté Alexandre Cantinicaux marchand
demeurant en cette ville paroisse St Nicolas
assisté de François Lamotte cordonnier
parois de l'endroit desquels nous ont déclaré
être né hier sept heures du matin un garçon
P. F. ...*

Début d'un acte de naissance de St-Nicolas (22 décembre 1792) (v549)

b) Publications des promesses de mariage et actes de mariage civils

Le premier registre contient trois publications des promesses de mariage (23-26 décembre 1792) puis huit mariages du 26 décembre 1792 au 14 janvier 1793.

Les actes contiennent le **nom, domicile et profession des futurs, ainsi que ceux des parents**, mais aussi l'**âge et le lieu de naissance de futurs** qui ne sont pourtant demandés que dans l'acte de mariage.

L'an mil sept cent quatre vingt douze le vingt trois décembre l'an premier de la république française nous jean françois Raveston officier public de la section St nicolas de la ville de Valenciennes district de la même ville département du nord, conformément à la loi du 20 septembre dernier nous nous sommes exprès transportés à midy précises le dimanche vingt trois du présent mois à la porte de la maison commune de la dite ville lieu ordinaire ou étant rendu nous vous annonçons et proclamons le mariage entre françois narcissé férière attaché au citoyen / Desmaret directeur des vivres ; agé de trente trois / ans natif de maubeuge paroisse de St Pierre fils majeur d'André Férière natif dudit Maubeuge et de Thérèse Paulet natif de Marpan village à deux lieues de Maubeuge jardiniers résidant au faubourg de Maubeuge d'une part Et Marie Rose Hamade natif de Virenne le Wallerand agée de trente neuf ans fille majeure de feu François Hamàide et de Marie Jeanne Hobinau son épouse tous deux morts d'autre part Nous vous avertissons que conformément à la loi la présente publication va être affichée à la porte de la maison commune sur un tableau à ce destiné pendant l'espace de huit jours consécutifs au bout duquel tems le mariage sera contracté entre lesdites parties s'il ne se trouve aucune opposition.

Début de la première publication de mariage

L'an mil sept cent quatre vingt douze le vingt / trois décembre l'an premier de la république française / nous jean françois raveston officier public de la / section St nicolas de la ville de Valenciennes district / de la même ville département du nord, conformément / à la loi du 20 septembre dernier, nous nous sommes / exprès transportés à midy précises le dimanche / vingt trois du présent mois à la porte de la / maison commune de la dite ville lieu ordinaire / ou étant rendu, nous vous / annonçons et proclamons le mariage entre françois narcissé férière attaché au citoyen / Desmaret directeur des vivres ; agé de trente trois / ans natif de maubeuge paroisse de St Pierre fils majeur d'André Férière natif dudit Maubeuge et de Thérèse Paulet natif de Marpan village à deux lieues de Maubeuge jardiniers résidant au faubourg de Maubeuge d'une part Et Marie Rose Hamade natif de Virenne le Wallerand agée de trente neuf ans fille majeure de feu François Hamàide et de Marie Jeanne Hobinau son épouse tous deux morts d'autre part Nous vous avertissons que conformément à la loi la présente publication va être affichée à la porte de la maison commune sur un tableau à ce destiné pendant l'espace de huit jours consécutifs au bout duquel tems le mariage sera contracté entre lesdites parties s'il ne se trouve aucune opposition.

c) Actes de mariage civils

L'acte de mariage reprend ces éléments et ajoute les nom, profession, domicile des témoins (v 569 et 570). Le domicile se limite au nom de la ville.

⊖ La 3^{ème} publication concerne une fille née illégitime. Le rédacteur ne sait quoi mettre comme nom dans la marge. Il écrit : Rose fle illégitime de Marie Claire Bage (R 033 v 565).

Les informations données dans les actes de mariages sont très complètes. Les pères des conjoints mineurs (moins de 21 ans désormais) donnent leur consentement depuis la loi du 20 septembre 1792 (à défaut celui de la mère si le père est décédé ou celui du conseil de famille).

On note plusieurs mariages civils qui complètent des mariages religieux célébrés à Quiévrain par refus d'un mariage religieux devant des curés constitutionnels : 26 décembre 1792 / 6 octobre 1791 V 565 et 566 ; 14 janvier 1793 / 18 octobre 1791 v 572 et 573 ; 2 mars 1793 / 2 novembre 1791 v 688). Pour le deuxième mariage cité, l'épouse étant dangereusement malade, l'officier public s'est déplacé au domicile des mariés rue de Mons (v 572 et 573).

maison commune françois josphé Lécuyer demeurant rue de mons lequel n'a déclaré qu'engagé josphé Lécuyer son épouse et des parents mineurs et hors d'état de se transporter à la maison commune. moi jean françois Raveston officier public me suis transporté dans la maison rue de mons pour venir sur la déclaration dudit françois josphé Lécuyer et la vérité

Extrait de l'acte de mariage du 14/01/1793 (v 572)

⊖ L'acte de mariage civil du 9 février 1793 (Wéry – Decaux Deblanquetot ; signatures de Wéry – de Caux de Blanquetot) supplée au mariage religieux célébré à Mons Ste Waudru le 15 avril 1792 (v 683). Le père de la mariée est lieutenant général des armées de la république, inspecteur général des fortifications de Valenciennes. Les grands-parents maternels de la mariée (Thierry-Capet) étaient premier valet et femme de chambre du futur Louis XVI. Le marié descend de grandes familles de notables de Valenciennes.

Joseph Colpin âgé de huit qualrains jours du mois de Mars mil sept cent quatre-vingt-trois et marié par son épouse Marie Colpin âgée de vingt quatre ans domiciliée à Valenciennes, fils de Desfont Jacques Colpin et de Catherine Demorie d'une part, la Citoyenne Valerie Joseph Hornez âgée de vingt sept ans, née à Valenciennes domiciliée à Valenciennes, fille de Desfont nicolas Joseph Hornez et de Marie Joseph Hornez d'autre part, témoins Jacques Joseph Colpin et Valerie Joseph Hornez assistés et accompagnés des Citoyens Theodor Schen âgé de trente ans boulanger de profession et Baptiste Lavachon âgé de trente six ans d'une part, Baptiste Joseph Cacheral âgé de vingt quatre ans docteur en médecine et de Joseph Maillot brigadier de la gendarmerie nationale âgé de cinquante six ans tous quatre domiciliés à Valenciennes, et qui ont déclaré être parents ni alliés d'aucun desdits Jacques Joseph Colpin et Valerie Joseph Hornez en présence desquels il a été fait lecture par messieurs Francois Bouveret officier public de la commune de Valenciennes des publications faites le dimanche vingt quatre du mois d'août desdits mariages de mariage d'entre ledit Jacques Joseph Colpin et Valerie Joseph Hornez.

Il ont déclaré Jacques Joseph Colpin et Valerie Joseph Hornez déclarer à tout leur en présence desdits témoins être unis mutuellement en mariage, ce fait sans officier public, et d'après la loi qui ledit Jacques Joseph Colpin et Valerie Joseph Hornez étaient unis en mariage.

Il ont déclaré mariage ainsi que ledits témoins ont été unis le jour même et au quel lieu.

Colpin Valerie orue Lavachon
 J. Maillot Theodor Schen
 J. P. Maeston officier public
 Le dragon indique son régiment, son âge et sa taille !

(9.)

nom des futurs, âge, profession (du futur), lieu de naissance domicile, nom des parents

nom, âge, profession, domicile des témoins

parenté des témoins aux futurs

date des publications

Le dragon indique son régiment, son âge et sa taille !

Acte de mariage civil du 4 mars 1793, an deuxième de la république française (v 684)

d) Actes de divorces

Les actes de divorce n'indiquent pas la cause du divorce. L'un d'eux a été demandé par les deux conjoints (26 mars 1793, v 688).

L'acte donne l'identité, l'âge, la profession et le domicile (commune) des conjoints et de quatre témoins, la parenté des témoins aux conjoints et la date ainsi que le lieu du mariage.

actes qui constatent que ledit michel joseph horquin, et
 felicite catharina joseph carpentier ont observés les delais
 exigés par la loi, sur le mode du divorce, **sur l'acte de non conciliation**
qui leur a été delivré par leurs parents assembles, en vertu des
 provisions qui me sont delegées, j'ai declaré au nom de la loi
 que le mariage, entre ledit michel joseph horquin et felicite
 catharina joseph carpentier, est dissous, et qu'ils sont libres de
 leurs personnes, comme ils s'étaient auant de l'avoir contracté, et
 j'ai dressé le present acte que les parties dissidentes ci terquelles
 teneurs savoir charles joseph horquin, jacques soumeau, albert

Extrait de l'acte de divorce du 26 mars 1793 où est mentionné l'acte de non conciliation (v 688)

e) Actes de décès

26
 Le sieur Jacques Gerard, premier de la republique
 demeurant au vingt cinq rue de la Halle au pain
 au lieu de la déclaration qui nous a été faite par
 Jacques Gerard, marchand de profession, âgé de trente
 deux ans, demeurant à Valenciennes, et par
 messieurs Joseph Gerard, marchand de
 légumes, âgé de trente quatre ans, demeurant
 au lieu de Valenciennes, du décès de Monsieur Jacques
 Gerard, âgé de quatrevingt-trois ans,
 mort le vingt trois du courant, à sept
 heures du soir, et enterré le vingt cinq
 au cimetière commun de la ville, et
 ont les témoins ci dessus nommés signés
 avec nous, les jours, mois, et an qu'on dessus

J. Gerard J. F. Ravestien
 officier public

Acte de décès du 25 décembre 1792 (v 586)

On remarquera que le rédacteur a oublié d'indiquer la relation entre les témoins et le défunt. Il n'indique pas qu'il s'est rendu au domicile du défunt pour constater le décès.

Le registre des décès passe du 17 juin 1793 (acte 103) au 17 juillet (acte 104 et dernier acte) (v 678).

⊖ Le dernier acte est signé de Preuvost Herent, officier public (de Notre Dame la Grande et de Ste Elisabeth), alors témoin comme cousin du défunt.

Preuvost Herent
 officier public

Act. Preuvost Herent
 J. F. Ravestien
 officier public

Il est suivi de cette mention : Le Sieur Ravestien père a fait être au greffe civil de Valenciennes le présent registre le 7 décembre 1793 avec un cahier intitulé détail des déclarations de décès et naissances contenant cinq feuillets que nous soussigné greffier avons paraphé et le dernier desquels porte la signature dudit sieur Ravestien. Signé Lussigny.

L'officier public aurait-il gardé par devers lui les registres dans cette période d'occupation ?

10. REGISTRES PENDANT L'OCCUPATION AUTRICHIENNE

- R 033 (AD) :
- v 592-604 : B août 1793 – 31 décembre 1793
 - v 605-617 : M 13 août 1793 – 26 novembre 1793
 - v 618-650 : S 2 août 1793 – 31 décembre 1793
 - v 697-709 : B janvier 1794 -28 août 1794
 - v 710-729 : M janvier 1794 -29 août 1794
 - v 730-737 : S 2 janvier 1794 - 25 août 1794

Le curé Lallemand et le vicaire Le Roy sont réinstallés. L'église St-Nicolas ayant été détruite lors du siège, c'est dans l'église du Béguinage qu'ils exercent leur ministère (d'après un acte de mariage de ND-la-Grande - R 021 v 219 et aussi l'acte de mariage du 13 août 1793 pour St-Nicolas - R 033 v 605). Certaines paroisses reprenant vie (Saint-Géry), on ne sait quelles limites a pour lors celle de St-Nicolas.

Le curé semble avoir obtenu de l'archevêque de Cambrai et de l'évêque d'Arras, la permission de donner toute dispense (v 606 : ayant obtenu la dispense défaut de domicile *et de toute autre, autant que de besoin*).

Guillaume Jean Baptiste Joseph Lallemand, né à St-Géry le 23/10/1736 occupa plusieurs postes avant de devenir curé de St-Nicolas en 1787. Il quitta Valenciennes le 3 mai 1792 et se réfugia à Ath, Heurdin (Hollande), Anvers et dans le duché de Clèves. Il rentra à Valenciennes le 3 août 1793, avec les Autrichiens, y fut emprisonné en avril 1795 et condamné à la déportation en Allemagne avec Hensy, curé de ND-de-la-Chaussée. En 1801, il est provisoirement curé de St-Géry, puis curé de Notre-Dame-la-Grande (la nouvelle paroisse avec une nouvelle église) le 24 octobre 1802. Il fut grand-doyen du Valenciennois en 1807. Il harangua Napoléon 1^{er} lors de sa visite à Valenciennes le 29 avril 1810. Il mourut le 17 septembre 1812⁴¹.

a) Actes de baptême

Le cahier portant les baptêmes est précédé du procès-verbal de cote et paraphe pour les BMS, en partie illisible. Le papier n'est plus timbré.

Ces actes peuvent concerner des enfants nés dans les mois précédents *dont on a différé le baptême à cause des circonstances malheureuses du temps (enfant né le 23 mars, baptisé le 6 août - R 033 v 593)*. Dans un nota (v 593), on donne la naissance et le décès d'un enfant intervenus en 1792, inhumé à Curgies. On trouve aussi la copie d'actes de baptême effectués *pendant le temps du schisme et de la persécution* sur papier volant.

Ce cahier se termine avec le report de deux baptêmes qui eurent lieu en 1791, par le vicaire et

⁴¹ La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai - 2/6/1928 - A11, N23

le curé légitimes, alors qu'ils avaient été dépossédés des registres *après l'intrusion*. Les parrains ne peuvent signer, l'un est parti à l'étranger *au moment de la réception des présents registres qui manquèrent au pasteur légitime pendant le temps de l'intrusion*, l'autre est mort.

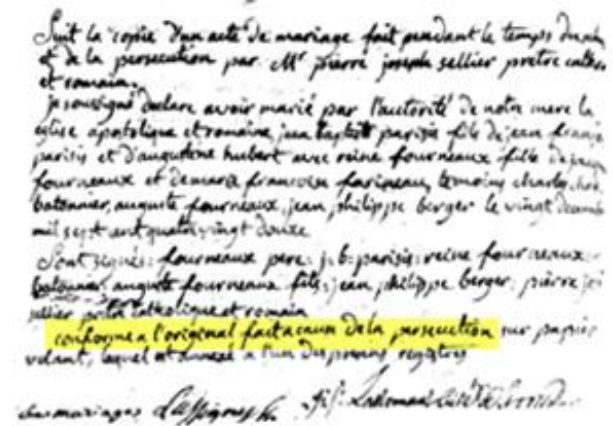
Le deuxième cahier, pour les BMS de 1794 est précédé d'un préambule illisible (v 697).

L'acte de baptême d'un illégitime en juillet 1794 ne contient aucune remarque sur le père. En août 1794, on baptise l'enfant d'un soldat du régiment du prince de Ligne au service de l'Empereur. Le père est présent, la mère est du quartier Poterne, paroisse de l'Epée. C'est probablement un enfant illégitime.

b) Actes de mariage

Les actes indiquent la date des bans (souvent limités au premier), le consentement des conjoints et de leurs parents.

Suit la copie d'un acte de mariage fait pendant le temps du schisme et de la persécution en décembre 1792 sur papier volant par un prêtre catholique et romain.



Report d'un mariage religieux du 20 septembre 1792. Les informations présentes sont les noms et prénoms des conjoints, des parents et des témoins.

c) Actes de sépulture

Les actes du 2 et 3 août 1793 indiquent que les inhumations ont été faites dans le cimetière de la Chaussée, celui de St Nicolas étant inaccessible.

Le dernier acte est suivi de la copie d'un acte notarié effectué pendant *l'intrusion* le 24 juillet 1793. La déclaration de décès n'ayant pu être faite

devant le sieur Ravestin père, « officier public », celui-ci ne pouvant *se rendre à la maison mortuaire pour y visiter à cause du siège*, la famille du défunt voulut faire constater le décès par un notaire (v 650).

Les dernières inhumations (août 1794) ont lieu au cimetière du béguinage avec la permission du magistrat de la ville à cause des *empêchements présents*.

Ce sont les derniers actes pour St-Nicolas.

Lors du retour au régime français, la section St-Nicolas devient la section Brutus, comprise dans l'arrondissement du Levant où seront rédigés les actes.

11. LES REGISTRES COMMUNAUX NON NUMERISES

Les registres communaux non numérisés portent les références suivantes :

20 à 47 BMS deux ans par deux ans : 1738-1739 ... 1792-1793 48 : BMS 1793 49 : BMS 1794 270 : N 1793 et an III 271 : M 1793 et an III 273 : D 1793 et an III
--

Sept de ces registres sont classés incommunicables.

Il est probable que les premiers actes civils (décembre 1792 - mi-janvier 1793) se trouvent à la suite des actes religieux comme pour la collection départementale (registre 47 ?).

Les actes N, M, D de mi-janvier à juin/juillet 1793 se trouvent respectivement dans les registres 270, 271 et 273 :

- N du 21 janvier au 22 juin 1793, mais il n'y a pas là les actes suivants jusque mi-juillet. Le registre des N de la collection communale couvre donc partiellement les lacunes de la collection départementale,
- M du 21 janvier au 14 juin 1793,
- D du 17 janvier au 17 juillet 1793.

Ces registres furent déposés au greffe le 7 décembre 1793.

Dans le registre 273, on trouve un certificat provisoire de décès du 15 juillet 1793 relatif à une personne morte de maladie. L'officier public Ravestin ne peut faire plus, entendu qu'il ne peut

accéder à ses registres déposés dans un souterrain pour les conserver.



J'ai l'honneur d'affirmer publiquement de St-Nicolas de Valenciennes. Comme il m'est arrivé de recevoir ce jour d'aujourd'hui la déclaration du décès de Marie Joseph Antoinette Macquet âgée de trente sept Ans environ, Morte de venin, épouse de M. Joseph Carpentier, négociant demeurant en cette ville, laquelle déclaration nous a été faite par Michel Auguste travins de loi, paroissien de Notre Dame la grande, chirurgien qui m'a été transporté à cause de sa maladie permettant de donner au dit Carpentier un extrait de mort en bonne forme immédiatement après le bombardement de la ville, n'ayant pu le faire à présent à cause de la grande difficulté de me procurer mes registres, que j'ai déposés dans un Souterrain pour les conserver, en foi de quoi j'en délivre le présent pour lui servir provisoirement ce que de raison.

A Valenciennes le quinze juillet mil sept cent quatre vingt Treiz. L'an deuxième de la République française.

*J. F. Ravestin
officier public*

Note de l'officier public (registre n°273)

Seraient donc à microfilmer en priorité :

- les pages manquantes indiquées ci-dessus,
- le registre n° 270.

12. LES TABLES

Outre les tables générales décrites ci-avant, les actes de St-Nicolas donnent lieu à des tables spécifiques de B, M et S de 1700 à 1792 (R 074 - B : v 4 à 291, M : v 295 à 362, S : v 366 à 518), certifiées par Emile Adolphe Clément en 1878.